

Contrat de prestations 2025-2028

entre

- **La République et canton de Genève (l'État de Genève)**

représentée par

Monsieur Pierre Maudet, conseiller d'État chargé du département
de la santé et des mobilités (le département),

d'une part

et

- **L'association faîtière Carrefour addictionS**

ci-après désignée **Carrefour addictionS**

représentée par

Monsieur Jean-Luc Forni, président

et

- Madame Cristina Atallah, vice-présidente

d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), du 15 décembre 2005, le Conseil d'État de la République et canton de Genève, par voie du département de la santé et des mobilités, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'État ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par Carrefour addictionS ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'État par rapport aux différentes sources de financement de Carrefour addictionS;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'État;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales

Article 1

Bases légales et réglementaires conventionnelles

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF), du 4 octobre 2013 (D 1 05) ;
- la loi sur la surveillance de l'État (LSurv), du 13 mars 2014 (D 1 09);
- la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), du 15 décembre 2005 (D 1 11) et son règlement d'application (RIAF), du 20 juin 2012 (D 1 11 01);
- la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED), du 23 mars 2023 (A 2 90);
- l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), du 1^{er} janvier 2008 (L6 05);
- le règlement sur la passation des marchés publics (RMP), du 1^{er} janvier 2008 (L 6 05.01);
- la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr), du 29 septembre 2017 (RS 935.51) ;
- la loi sur les maisons de jeu (LMJeu), du 17 décembre 2007 (I 3 13) ;
- la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (L-CJA), du 12 mai 2020 (I 3 16.0) ;
- la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la Convention romande sur les jeux d'argent (L-CORJA), du 12 mai 2020 (I 3 17.0) ;
- la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LaLJAr), du 26 juin 2020 (I 3 11);
- la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), du 19 mars 2015 (I 2 22) et son règlement d'exécution (RRDBHD), du 28 octobre 2015 (I 2 22.01) ;
- la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF), du 22 janvier 2009 (K 1 18) ;
- la loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT), du 17 janvier 2020 (I 2 25),
- la loi sur la santé (LS), du 7 avril 2006 (K 1 03) ;
- Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup), du 3 octobre 1951 (RS 812.121)
- la Stratégie nationale de Prévention des maladies non transmissibles (MNT);
- La Stratégie Nationale Addictions ;
- le Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030;
- le Plan cantonal de promotion de la santé et de

prévention 2024-2028;

- les statuts du 11 avril 2012 de Carrefour addictionS.

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme public K03 sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention.

Article 3

Bénéficiaire

Carrefour addictionS est une association sans but lucratif constituée conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

Buts statutaires :

Carrefour addictionS a pour principaux buts de :

- coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions.
- proposer des axes de prévention communs aux associations-membres.
- représenter ses membres auprès du département en charge de la santé.
- recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres tels définies dans sa mission, ainsi que d'exercer toutes activités subsidiaires qui pourraient en découler.
- gérer les subventions reçues par l'Etat dans le respect des objectifs de santé publique et des budgets définis par le comité en accord avec le département en charge de la santé. L'association statue sur l'affectation interne de ces ressources.

Titre III - Engagement des parties

Article 4

Prestations attendues du bénéficiaire

Carrefour addictionS s'engage à fournir les prestations suivantes dans la prévention des dépendances dans les domaines de l'alcool, du cannabis, du tabac et des produits assimilés au tabac, du jeu de hasard et d'argent et du jeu vidéo :

- améliorer le niveau d'information de la population et des groupes cibles sur les enjeux, les risques et les déterminants de la santé dans ces domaines ;

- diminuer le nombre de personnes ayant des consommations et comportements problématiques dans ces domaines ;
- réduire les risques des personnes ayant des consommations et comportements problématiques dans ces domaines ;
- développer les conditions-cadres et des mesures transversales favorables à la santé dans ces domaines.

Article 5

Engagements financiers de l'État

1. L'État de Genève, par l'intermédiaire du département de la santé et des mobilités, s'engage à verser à Carrefour addictionS une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière] n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'État si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur quatre ans sont les suivants :
Année 2025 : 1 917 365 francs
Année 2026 : 1 917 365 francs
Année 2027 : 1 917 365 francs
Année 2028 : 1 917 365 francs
4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités/prestations de Carrefour addictionS figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, Carrefour addictionS remettra au département, une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année mensuellement.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des

douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la LGAF.

Article 8

Conditions de travail

1. Carrefour addictionS est tenu d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. Carrefour addictionS tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel une description de ses conditions salariales et de travail, ainsi que tous autres renseignements permettant de démontrer le respect des principes généraux d'égalité et d'interdiction des discriminations directes ou indirectes, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Développement durable

Carrefour addictionS s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable (Agenda 21) (LDD), du 12 mai 2016 (A 2 60).

Article 10

Système de contrôle interne

Carrefour addictionS s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la LGAF.

Article 11

Suivi des recommandations du service d'audit interne

Carrefour addictionS s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la LSurv.

Article 12

Reddition des comptes et rapports

Carrefour addictionS, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département de la santé et des mobilités, pour lui l'office cantonal de la santé (OCS) :

- ses états financiers établis conformément aux normes SWISS GAAP RPC et révisés;
- les rapports de l'organe de révision (rapport succinct et rapport détaillé);
- un rapport d'exécution du contrat reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les règlements et les directives qui lui sont applicables; notamment :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive transversale de l'État EGE-02-04 relative à la présentation et à la révision des états financiers des entités subventionnées;
- directive transversale de l'État EGE-02-07 relative au traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées;
- instructions de bouclage pour les entités au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'OCS.

Article 13

Traitement du résultat

1. Au terme de l'exercice comptable, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est comptabilisé au bilan dans les fonds propres de l'entité, dans un compte intitulé « Résultat période 2025-2028 ».
2. Carrefour addictionS conserve 25% de son résultat cumulé bénéficiaire. Le solde est restituable à l'Etat, sous réserve des dispositions de l'alinéa 3.
3. À l'échéance du contrat et pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le département procède à l'analyse de la situation financière de l'entité et à la détermination de l'éventuel montant à restituer. Il peut renoncer à une partie du résultat lui revenant en application des critères de l'article 19, alinéas 2 et 3 du RIAF.
4. Le Conseil d'Etat ou le département notifie à l'entité la décision relative à la restitution du résultat en fonction des seuils fixés à l'article 20, alinéas 3 et 4 du RIAF.
5. A l'échéance du contrat, Carrefour addictionS assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

1. Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF, Carrefour addictionS s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution, sous forme de subvention à des organismes tiers, hormis dans les cas évoqués à l'alinéa 4. Toutefois, comme il est

explicitement prévu à l'article 3 du présent contrat, Carrefour addictionS procédera à une redistribution sous forme de sous-subvention à ses membres conformément à l'article 2 de ses statuts

2. Le montant du sous subventionnement accordé à chaque membre de Carrefour addictionS est réalisé de sorte à couvrir au maximum les charges des associations membres pour leurs prestations subventionnées, à concurrence du montant total de la subvention accordée à Carrefour addictionS. Les excédents éventuels de subvention seront conservés par Carrefour addictionS et feront l'objet d'une répartition conforme à l'article 13 du présent contrat.
3. Les sous-subventions sont versées mensuellement par Carrefour addictionS aux associations membres de la faitière sur la base de leurs budgets prévisionnels. Une régularisation est effectuée en fin d'année pour tenir compte du total des charges de chaque association membre, relatives aux prestations subventionnées étant entendu que les associations membres ne sont pas autorisées à thésauriser les montants de sous subvention reçus.
4. Le partenariat ponctuel avec soutien financier dans le cadre de manifestations festives, sportives ou culturelles est autorisé. On entend par partenariat ponctuel, une action de prévention impliquant la présence physique de représentants de Carrefour addictionS et/ou des associations membres lors desdites manifestations.

Article 15

Communication

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Carrefour addictionS auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur et doit être validée par une personne chargée de la communication de l'OCS.
2. Le département de la santé et des mobilités (DSM), pour lui l'OCS, aura été informé au préalable des actions envisagées dans un délai suffisant, en particulier au stade des projets et des intentions et, indépendamment des délais de réalisation et de production, avec au moins 10 jours ouvrables de délai de consultation.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17

Modifications

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'État", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de Carrefour addictionS ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18

Suivi du contrat

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par Carrefour addictionS;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Les noms des membres de la commission de suivi figurent à l'annexe 6 du présent contrat.
3. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales

Article 19

Règlement des litiges

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20

Résiliation du contrat

1. Le Conseil d'État peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) Carrefour addictionS n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21

Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement

1. Le contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2028.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

Fait à Genève, le 15/01/2015

en 2 exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par



Monsieur Pierre Maudet
conseiller d'État chargé du département de la santé et des mobilités

Pour Carrefour addictionS :

représentée par

Monsieur Jean-Luc Forni
Président de Carrefour addictionS

Madame Cristina Atallah
Vice-Présidente de
Carrefour addictionS

Annexes au présent contrat :

1. Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
2. Statuts de l'organisation, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.)
3. Plan financier quadriennal
4. Liste d'adresses des personnes de contact
5. Règlement de la commission de suivi
6. Liste des membres de la commission de suivi
7. Utilisation des armoiries de l'État de Genève

Les directives du Conseil d'Etat et les instructions de bouclage de l'OCS sont disponibles sur le site de l'Etat de Genève, à l'adresse suivante :

<https://www.ge.ch/instructions-bouclage-bases-legales-directives-entites-subventionnees-ocs>

Annexe 1 : Tableau de bord des objectifs et indicateurs

Carrefour addictions Tableau de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2025-2028

Politique publique : K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Prestation générale: K03.01: Promotion de la santé et prévention des maladies

But de la prestation : Prévention des dépendances et mesures de réduction des risques dans ce domaine, en particulier auprès des mineurs

Prestations spécifiques :

1. Améliorer le niveau d'information de la population et des groupes cibles sur les enjeux, les risques et les déterminants de la santé dans le domaine des addictions (alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, jeu de hasard et d'argent et jeu vidéo)
2. Diminuer le nombre de personnes ayant des consommations/comportements problématiques dans le domaine des addictions (alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, jeu de hasard et d'argent et jeu vidéo)
3. Réduire les risques des personnes ayant des consommations/comportements problématiques dans le domaine des addictions (alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, jeu de hasard et d'argent et jeu vidéo)
4. Développer les conditions-cadres et les mesures transversales favorables à la santé dans le domaine des addictions (alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, jeu de hasard et d'argent et jeu vidéo)

Contribution à la mise en œuvre du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2024-2028 :

Axe 2 : Un contexte socio-économique favorable à la santé

- Promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé
- Assurer des mesures de soutien aux publics les plus vulnérables pour limiter les risques d'atteintes à la santé

Axe 3 : Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

- Sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa santé et renforcer ses compétences dans ce domaine

- Informer la population des ressources existantes pour agir en faveur de sa santé, prévenir et réduire les risques d'atteintes ou limiter les conséquences

Axe 4 : Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

- Garantir des conditions de naissance favorables à la santé
- Favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes
- Protéger les enfants et les jeunes des risques pour leur santé

Axe 7 : Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

- Promouvoir et soutenir la prévention en pratique clinique
- Assurer la surveillance de l'état de santé de la population

Axe 8 : Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

- Disposer de bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention
- Veiller au respect des bases légales existantes relatives à la promotion de la santé et la prévention des maladies
- Prendre en compte les considérations sanitaires lors de l'élaboration ou la mise à jour de lois cantonales ne relevant pas directement du domaine de la santé

NB : Ce tableau de bord décrit les prestations financées par la subvention du DSM. Il n'inclut pas les autres prestations mises en œuvre par l'association Carrefour addictionS ou ses membres (FEGPAC, CIPRET, RNVP) grâce à d'autres sources de financement.

Légende des couleurs :

Mesures transversales / communes	Mesures spécifiques JEUX: jeu-vidéo (JV) et jeu de hasard et d'argent (JHA)	Mesures spécifiques ALCOOL/CANNABIS	Mesures spécifiques TABAC
----------------------------------	---	-------------------------------------	---------------------------

Prestation 1 : Améliorer le niveau d'information de la population et des groupes cibles sur les enjeux, les risques et les déterminants de la santé dans le domaine des addictions (alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, jeu de hasard et d'argent et jeu vidéo)

Objectif 1.1 : Offrir des informations à la population et aux groupes cibles sur les enjeux, les risques et les déterminants de la santé dans les 5 domaines des addictions

Objectif 1.2 : Promouvoir les prestations et les outils de prévention de Carrefour addictionS auprès de la population et des multiplicateurs dans les 5 domaines des addictions

Mesures analogues	Indicateurs	Valeurs cibles
<p>Description des actions contribuant à l'atteinte des objectifs</p> <p>1.1 Mise à disposition d'informations et des ressources disponibles à la population dans les 5 domaines:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil physique et téléphonique • Site de Carrefour addictionS • Développement, animation et promotion du site internet www.monado.ch • Site et outils en ligne www.meschoixalcool.ch <p>1.2 Promotion des prestations de Carrefour addictionS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagnes grand public • Implication de groupes professionnels pour promouvoir nos prestations <p>1.3 Création et diffusion de campagne et d'événements d'information dans les 5 domaines en lien avec la politique cantonale (nouvelles données de ciblage, etc.)</p>	<p>Information contribuant à apprécier la réalisation des mesures</p> <p>Nombre de sessions genevoises sur le site Carrefour addictionS</p> <p>Nombre de sessions genevoises sur le site MonAdo</p> <p>Nombre de tests remplis</p> <p>Nombre de campagnes grand public</p> <p>Nombre de campagnes auprès de groupes professionnels</p> <p>Nombre de campagnes et événements</p>	<p>Définition d'une valeur idéale rattachée à l'indicateur (cette valeur sera comparée, en fin d'exercice, au résultat réellement atteint)</p> <p>9000 / an</p> <p>1000 / an</p> <p>4000 / an</p> <p>5/an (selon les besoins de prestation)</p> <p>3/an (1 par association)</p> <p>Au minimum 3 / an</p>

	Nombre de journées de stand	14 journées / an
1.4 Organisation de stands d'information dans des manifestations sportives et culturelles : tout public et intergénérationnel sur les 5 thèmes		
1.5 Création et mise à disposition d'outils et matériel d'information, d'animation et de sensibilisation dans les 5 domaines en lien avec la politique cantonale	Nombre de nouveaux matériels ou outils	3 / an
1.6 Organisation de Forums Addictions en collaboration avec le réseau socio-sanitaire	Nombre de forums	2 / an
1.7 Adaptation des supports d'information et de communication aux besoins des publics concernés, quel que soit leur niveau de littératie en santé ¹ .	Proportion des supports pour le grand public, adaptés par des personnes formées	90%

¹ Voir le glossaire.

Prestation 2 : Diminuer le nombre de personnes ayant des consommations/comportements dans le domaine des addictions (alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, jeu de hasard et d'argent et jeu vidéo)

- Objectif 2.1** : Encourager et motiver les jeunes à ne pas initier ou développer des usages problématiques dans les 5 domaines
- Objectif 2.2** : Encourager et motiver les groupes de populations à fort usage problématique à arrêter leur consommation de tabac et produits assimilés
- Objectif 2.3** : Développer la sensibilisation, les connaissances et les compétences des multiplicateurs et personnes concernées pour repérer les consommations/comportements problématiques

Mesures analogues	Indicateurs	Valeurs cibles
Description des actions contribuant à l'atteinte des objectifs	Information contribuant à apprécier la réalisation des mesures	Définition d'une valeur idéale rattachée à l'indicateur (cette valeur sera comparée, en fin d'exercice, au résultat réellement atteint)
Interventions auprès des jeunes et de leurs proches		
2.1 Interventions auprès des jeunes et des parents dans les 5 domaines en réponse aux demandes des structures et collectivités hors 2.2 ci-dessous, soit différents settings : établissements scolaires et de formation de l'enseignement public ² , clubs sportifs ³ , maisons de quartier, etc.)	Nombre d'animations	70 / an
Spécifique jeux		
2.2 Intervention auprès de jeunes joueurs et joueuses au sein du Casino du Lac <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de stands 	Nombre de stands	8

² Voir les précisions plus bas, sous le point « cf. Périmètre et publics cibles ».

³ Hors interventions du programme Cool and Clean financées par le DSM

Interventions auprès des groupes de populations à haute consommation	
Spécifique tabac	
2.3 Interventions auprès de personnes avec troubles psychiques	Nb de personnes 20 / an
2.4 Interventions dans les entreprises et institutions publiques en priorité auprès des groupes cibles ayant une forte prévalence tabagique	Nb d'interventions 5 / an
2.5 Animation de groupes d'aide à l'arrêt du tabac pour la population générale et pour des groupes cibles spécifiques	Nb de séances de groupes 50 / an
Interventions auprès des multiplicateurs⁴	
2.6 Interventions auprès de professionnels et professionnelles en contact avec des personnes avec des consommations/comportements problématiques auprès de collectivités, institutions, lieux de vie.	Nombre d'interventions/formations 8 / an
2.7 Interventions dans les formations de base et continues	Nombre de formations 8 / an
2.8 Accompagnements des travaux d'étudiants et étudiantes	Nombre de travaux accompagnés 35 / an
2.9 Formations organisées et données par les associations de Carrefour addictions, ouvertes à divers professionnels et professionnelles	Nombre de formations 13 / an
2.10 Formations de pairs (sauf tabac)	Nombre d'interventions/formations 20 / an

⁴ Exemples : pairs, professionnels et professionnelles de la santé, du social, de l'éducation (hors DIP et établissements privés) et du sport.

Prestation 3 : Réduire les risques des personnes ayant des consommations/comportements dans le domaine des addictions (alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, jeu de hasard et d'argent et jeu vidéo) qui ne se considèrent pas comme malades.

Objectif 3.1 : Encourager individuellement une gestion maîtrisée chez les personnes ayant des consommations/comportements problématiques

Objectif 3.2 : Encourager et motiver les populations à risque à gérer/éviter les consommations/comportements problématiques dans les 5 domaines

Mesures analogues	Indicateurs	Valeurs cibles
3.1 Entretiens d'information, d'orientation, de soutien et conseil pour les personnes concernées et leurs proches dans les 5 domaines, dont l'Espace jeunes consommateurs.	Nombre d'entretiens	120 / an
3.2 Déploiement et poursuite des programmes « Mes choix » :		
Spécifique alcool Suivis Mes choix alcool	Nombre de participants	40 / an
Spécifique cannabis Mise en œuvre du programme « Mes choix cannabis » Hors essai pilote ⁵ :		
<ul style="list-style-type: none"> • 2025 : mise en place du programme en explorant plusieurs pistes de diffusion et d'implantation • 2026-2028 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuite du recrutement ○ Suivi des participants du programme 	2025 : Une piste de diffusion et d'implantation est opérationnelle 2026-2028 : Nb de participants au programme « mes choix cannabis »	Au moins 1 en 2025 10 / an de 2026 à 2028
Spécifique jeux Mise en œuvre du programme « Mes choix : jeu me questionne »		Au moins 1 en 2025

⁵ Cf. Activités qui incombent à l'association Change

<ul style="list-style-type: none"> • 2025 : mise en place du programme en explorant plusieurs pistes • 2026-2028 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuite du recrutement ○ Suivi des participants du programme 	<p>2025 : Une piste de diffusion et d'implantation est opérationnelle</p> <p>2026-2028 : Nb de joueurs participants au programme « mes choix jeu »</p>	<p>10 / an de 2026 à 2028</p>
<p>Spécifique tabac</p>		
<p>3.3 Formations des vendeurs et vendeuses de vapes à la réduction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'offre • Mise en œuvre 	<p>Nombre de contacts</p> <p>Nombre de commerces formés</p>	<p>20 / an</p> <p>10 / 4 ans</p>
<p>3.4 Interventions dans les structures qui accueillent des populations issues de la migration</p>	<p>Nb interventions menées</p>	<p>5 interventions / an dans 3 structures (au min. 1 intervention par association)</p>
<p>Spécifique alcool</p>		
<p>3.5 Organisation de stands avec équipes mobiles de réduction des risques pour l'alcool dans des manifestations festives (y.c. RRDBHD)</p>	<p>Nb de soirées (ou demi-journées)</p>	<p>75 / an</p>

<p>Prestation 4 : Développer les conditions-cadres et les mesures transversales favorables à la santé dans le domaine des addictions (alcool, cannabis, tabac, produits assimilés au tabac, jeu de hasard et d'argent et jeu vidéo)</p>
<p>Objectif 4.1 : Soutenir une bonne application de la législation en matière d'addictions dans les 5 domaines</p>
<p>Objectif 4.2 : Accompagner les collectivités à développer un cadre propice à la santé dans leur structure</p>
<p>Objectif 4.3 : Proposer son expertise et sensibiliser l'opinion publique dans les 5 domaines</p>
<p>Objectif 4.4 : Participer au monitoring et à l'évaluation des mesures dans les 5 domaines</p>

Mesures analogues et spécifiques	Indicateurs	Valeurs cibles
<p>4.1 Soutien à la mise en œuvre des législations liées aux 4 domaines</p> <p>Spécifique alcool</p> <p>1. Mise en œuvre de la LRDBHD⁶ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation et gestion du dispositif relatif à l'élaboration de concepts de prévention et de réduction des risques dans certaines manifestations (voir annexe infra) • Accompagnement des organisateurs pour l'élaboration de leur Concept de prévention et de réduction des risques • Vérification / supervision de l'adéquation des formations des intervenants engagés par les organisateurs (alcool et cannabis, voire autres substances) et des outils diffusés • Accompagnement méthodologique et offre de formation des organisateurs qui mettent sur pied des dispositifs d'intervention mobile de prévention et réduction des risques à leur initiative 	<p>Nb de concepts de prévention et de réduction des risques traités</p>	<p>35 / an</p>

⁶ Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et les divertissements du 19 mars 2015 (LRDBHD; I 2 22) et son règlement d'application du 28 octobre 2015 (RRDBHD; I 2 22.01).

Spécifique tabac		
<p>Sensibilisation et soutien à la mise en œuvre de législations en lien avec le tabac et produits assimilés au tabac (LIF et LTGVEAT)⁷ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation des collectivités et de la population dans la mise en œuvre de la LIF dans les lieux publics extérieurs 2. Sensibilisation des vendeurs et vendeuses sur les points de vente en collaboration avec la Police du commerce 3. Conseils individuels et mise en réseau pour les personnes se plaignant d'une exposition passive à la fumée du tabac dans les lieux publics et à leur domicile : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de badges Monic⁸ • Signalement d'infractions à la Police du commerce • Sensibilisation des régies et de l'ASLOCA au tabagisme passif • Diffusion d'un document sur la fumée passive à domicile par les services et associations s'occupant de familles 	<p>Nb d'interventions</p> <p>Nb de points de vente sensibilisés</p> <p>Nb de personnes accompagnées</p>	<p>3 / an</p> <p>2 / an</p> <p>40 / an</p>
<p>Spécifique jeux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre de la LaLJAR : art. 13, al. d) et e)⁹ : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'informations pour les exploitants • Formation régulière du personnel • Validation des plans de mesures pour lutter contre le jeu excessif 2. Mise en œuvre de la LJAR¹⁰: art. 76 <ul style="list-style-type: none"> • Formations à l'intention des opérateurs (casino, dépositaires Loterie romande) sur les lieux de jeu • Intégration de Mes choix Jeux dans le plan de mesures sociales du Casino du Lac 	<p>Création et diffusion d'un document</p>	<p>1 / 4 ans</p>
<p>Nombre de demandes traitées</p>	<p>Nombre de demandes traitées</p>	<p>2 / an</p>
<p>Nombre d'opérateurs</p> <p>Intégration au plan de mesures sociales</p> <p>Nombre de personnes déferées</p>	<p>Nombre d'opérateurs</p> <p>Intégration au plan de mesures sociales</p> <p>Nombre de personnes déferées</p>	<p>2 / an</p> <p>Validée en 2025</p> <p>30 / an</p>

⁷ Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics du 22 janvier 2009 (LIF ; K 1 18), loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac, du 17 janvier 2020 (LTGVEAT ; I 2 25)

⁸ Outil évaluant l'exposition passive à domicile ou sur le lieu de travail

⁹ Selon la teneur du futur règlement de la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent du 26 juin 2020 (LaLJAR ; I 3 11)

¹⁰ Loi fédérale sur les jeux d'argent du 29 septembre 2017 (LJAR ; RS 935.51)

<p>4.2 Intervention auprès des collectivités pour implémenter un cadre propice à la protection et la gestion des consommations/comportements dans leurs activités</p>	<p>Spécifique alcool & cannabis Construction avec les collectivités d'un plan de mesures¹¹ de prévention (y.c. dénormalisation, établissements scolaires et de formation de l'enseignement public)</p>	<p>Nombre de collectivités accompagnées</p> <p>8 / an dont 2 nouveaux</p>	
<p>Spécifique jeux Sensibilisation aux bonnes pratiques dans le E-sport</p> <p>Construction avec une institution d'un projet de prévention par les pairs des jeux de hasard et d'argent (y.c., établissements scolaires et de formation de l'enseignement public)</p>	<p>Nombre de rencontres</p> <p>2 / an</p> <p>Nombre d'institutions participantes</p> <p>3 / an</p>		
<p>4.3 Participation à l'étude Specchio portant sur l'état de santé de la population genevoise dans le cadre du plan cantonal de prévention et promotion de la santé, à l'invitation de l'équipe du projet</p>	<p>Pourcentage de bénéficiaires des programmes qui se voient proposer de participer aux enquêtes populationnelles du projet</p>	<p>20% des bénéficiaires se voient proposer une participation au projet Specchio, une fois le contact établi avec l'équipe du projet</p>	
<p>4.4 Offre d'expertise ou plaidoyer auprès des autorités, groupes d'intérêts, décideurs, médias, personnes clés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • la participation à des instances de réflexion et de travail aux niveaux local (y.c. CHANGE), (inter)cantonal¹⁰, national et international • la production d'argumentaires • les interventions ciblées dans le processus d'élaboration d'une législation favorable à la santé concernant les consommations et comportements nocifs et addictifs • les interventions dans les médias 	<p>Nombre d'instances / groupes de travail</p> <p>20 / an</p> <p>Nombre d'interventions (y.c. médias)</p> <p>20 / an</p>		

¹¹ Comprenant le repérage, l'intervention précoce et la réduction des risques en lien avec l'alcool et/ou le cannabis. Par ailleurs, un accompagnement des collectivités est mené, à savoir un soutien de type méthodologique, formation, coordination, aide à la formulation, à la rédaction et à l'auto-évaluation

¹⁰ Par exemple : Plan cantonal tabac

4.5 Participation des groupes cibles dans la construction ou l'amélioration d'une mesure de prévention	Nombre de participations	6 / pour 2025-2028 (2 pour chaque association entre 2025-2028)
4.6 Proposition de nouvelle(s) mesure(s) pour des problématiques émergentes ou des approches innovantes dans les 5 domaines	Nombre de nouvelles mesures conçues	3 pour 2025-2028

Indicateurs d'effet (outcome) permettant de mesurer l'atteinte d'un objectif dans chacun des 3 domaines (alcool, tabac et jeu) ¹² :		Valeur cible
Pourcentage de consommateurs répondants ayant une diminution des consommations alcool par Mes Choix Alcool 3 mois après avoir terminé le programme		70%
Effet de la formation des vendeurs de vapesshops sur leurs conseils apportés aux clients en matière de réduction des risques		60% des vendeurs intègrent 2 conseils adéquats dans leurs pratiques de vente.
Pourcentage de joueuses ou joueuses répondants ayant une diminution des conséquences négatives liées au jeu par Mes Choix Jeu		30% au bout d'un mois ont vu une diminution des conséquences négatives liées au jeu

¹² A produire au plus tard l'avant dernière année du contrat, soit en 2027.

Glossaire

Littératie	La littératie - ou compétence(s) - en santé désigne les connaissances, la motivation et les compétences permettant d'accéder, de comprendre, d'évaluer et d'appliquer de l'information de santé pour se forger une opinion et prendre des décisions en termes de soins de santé, de prévention et de promotion de la santé. Ceci dans le but de maintenir et promouvoir sa qualité de vie tout au long de son existence. (Sørensen et al. 2012)
Mesure commune	Mesure développée en commun par deux ou trois des associations membres de Carrefour addictionS (budget commun : 66 % d'îme de l'alcool, 33 % fonds jeu).
Mesure spécifique	Mesure particulière qui est uniquement développée par une association (budget spécifique : soit d'îme de l'alcool, soit fonds jeu).
Mesures analogues	Mesures spécifiques développées séparément par les associations membres mais qui sont de nature similaire
Mesures transversales	Mesures communes à tous les contrats de prestations du DSM/ OCS
Multiplicateurs	Tierces personnes (bénévoles ou autres professionnels) spécialement formées pour dispenser certaines offres de santé au public visé (ex. parents, jeunes) ou à des groupes intermédiaires (ex. professionnels au contact du public visé). <i>Promotion santé Suisse (2005), Guide pour la catégorisation des résultats, Berne, p. 11</i> <i>Addiction Suisse (2013), Offres du secteur Prévention d'Addiction Suisse, Lausanne.</i>
Participation des groupes cibles	Les modalités de la participation des groupes cibles indiquée à la mesure 4.5 est à décider de cas en cas (ex. séances, questionnaires, focus groupes, etc.). Les résultats de la démarche seront pris en considération et intégrés dans la construction de la mesure de prévention considérée ou dans son amélioration.
Produits assimilés au tabac	Produits à base de végétaux qui peuvent être consommés selon un mode similaire aux produits du tabac (fumés, chauffés, prisés ou à usage oral), notamment le cannabis légal (cannabis présentant un faible taux de tétrahydrocannabinol -THC), ainsi que cigarettes électroniques, présentant un dispositif utilisé sans tabac et permettant d'inhaler de la vapeur obtenue par chauffage d'un liquide avec ou sans nicotine.

Périmètre et publics cibles

Délimitation du périmètre et des publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Le setting des établissements de l'enseignement public, indiqué aux mesures 2.1 et 4.2, figure provisoirement dans ce tableau de bord financé par le DSM. Lorsque le DIP pourra les assumer (par des subventions ponctuelles ou des mandats) conformément à sa mission, les activités de la faïtière s'orienteront vers d'autres settings extrascolaires, selon les besoins identifiés. Le suivi des mesures 2.1 et 4.2 dans ce setting se fait conjointement par le DSM et le DIP, sous une forme à déterminer. - Les activités en lien avec l'action 4.4 du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention sont financées par le DIP et ne font pas partie du tableau de bord. - Les écoles privées sont exclues. - Cannabis : concerne les jeunes jusqu'à 25 ans. - Alcool : concerne la population jusqu'à 65 ans.
---	---

Annexe

Le dispositif de gestion du concept de prévention et de réduction des risques (CPRR) dans les manifestations, confié par le DSM à Carrefour addictionS est le suivant :

- Analyse de la pertinence de mettre en place un concept de prévention et de réduction des risques (CPRR) dans une manifestation identifiée par le dépôt d'une demande en ligne ou un contact direct
- Aide à l'élaboration de CPRR ou de conventions¹⁷ et suivi avec les organisateurs, en coordination avec Action Nuit Blanche ? et la Fase¹⁸
- Gestion des réunions de la cellule multidisciplinaire « prévention et réduction des risques » et des travaux y relatifs
- Gestion du processus d'analyse et d'envoi des préavis sur les CPRR au service du médecin cantonal

¹⁷ Document interne à Carrefour addictionS utilisé pour les manifestations hors RRDBHD.

¹⁸ Fondation pour l'animation socioculturelle

Annexe 2 : Statuts de Carrefour addictionS, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.)



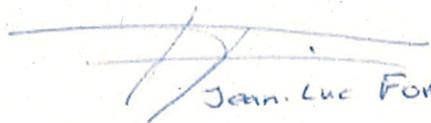
Statuts de la Faïtière Carrefour addictionS

(1^{ère} version : 23.2.2012, 1^{ère} révision 19.4.2021, 2^{ème} révision 11.4.2022)

Art. 1 Nom et siège	1. La Faïtière Carrefour addictionS, ci-après la Faïtière, est une association constituée conformément aux articles 60 et suivants du Code civil. 2. Son siège est dans le canton de Genève. 3. La Faïtière est neutre du point de vue politique et religieux.
Art. 2 Buts et ressources	Les buts principaux de la Faïtière sont : <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions. • Proposer des axes de prévention communs aux associations membres. • Représenter les membres de la Faïtière auprès du Département en charge de la santé. • Recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres tels que définis à l'article 3, ainsi qu'exercer toutes activités subsidiaires qui pourraient en découler. • Gérer les subventions reçues de la part de l'Etat dans le respect des objectifs de santé publique et des budgets définis par le comité en accord avec le Département en charge de la santé. L'association statue sur l'affectation interne de ces ressources.
Art. 3 Missions	Pour atteindre ses buts, la Faïtière : <ul style="list-style-type: none"> • développe des prestations qui s'inscrivent dans la politique de promotion de la santé et de prévention définie par l'Etat de Genève. • informe, représente, défend et entreprend toutes actions en matière de prévention des addictions.
Art. 4 Membres	Les associations suivantes sont membres de la Faïtière : L'APRET (Association pour la prévention du tabagisme) et son centre d'information, le CIPRET-Genève ; La FEGPA (Fédération genevoise pour la prévention alcool et cannabisme) ; Rien ne va plus (Centre de prévention du jeu excessif - RNVP).
Art. 5 Organes	Les organes de la Faïtière sont : L'assemblée des délégué-e-s Le comité L'organe de révision.
Art. 6 Assemblée des délégué-e-s	1. L'assemblée des délégué-e-s est l'organe suprême de la Faïtière. 2. Elle est composée de cinq délégué-e-s par association, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • le/la président-e • un-e membre du comité • deux délégués désignés par l'association • le/la responsable de l'association. 3. L'assemblée des délégué-e-s doit être convoquée au moins une fois par année pour entériner les rapports du/de la président-e, du /de la trésorier-ère, prendre acte du rapport de l'organe de révision, approuver les comptes annuels et être informée du budget. Elle peut aussi être convoquée sur demande du tiers des membres. 4. Elle est valablement constituée si 2/3 des délégués des associations sont présents. L'assemblée des délégué-e-s élit le/la président-e, le/la vice-président-e, le/la trésorier-ère et les autres membres du comité. Elle désigne l'organe de révision. 5. La présidence et la vice-présidence peuvent être assurées par la même association au maximum trois années consécutives. 6. Le comité et l'organe de révision sont élu ou désigné pour un mandat d'un an renouvelable. 7. L'assemblée des délégué-e-s est convoquée au moins 15 jours à l'avance par lettre ou par courriel adressé à chaque délégué-e mentionnant l'ordre du jour.

Statuts de Carrefour addictionS (suite)

	<p>8. L'assemblée des délégué-e-s délibère exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour mentionné dans la convocation.</p> <p>9. Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des délégué-e-s.</p>
Art. 7 Comité	<p>1. Le comité est l'organe dirigeant de la Faïtière. Il gère les affaires de la Faïtière en conformité avec les statuts et dans le respect de ses obligations contractuelles et de celles des associations membres.</p> <p>2. Le comité est composé du/de la président-e, du/de la vice-président-e et d'un-e membre (chacun-e président-e de l'une des associations selon l'art. 4 des statuts).</p> <p>3. De plus, le comité est également composé du/de la trésorier-ère, des trois responsables des associations et éventuellement d'un membre tiers, proposé par le comité et élu par l'assemblée des délégués.</p> <p>4. Les trois responsables des associations siègent au comité avec une voix consultative.</p> <p>5. L'administrateur-trice participe aux séances du comité sur invitation soit des président-e-s, soit du/de la trésorier-ère, soit des directeur-trice-s.</p> <p>6. Les membres non rémunérés du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.</p> <p>7. Les membres du comité ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches, ni parents par alliance, ni vivent au sein d'une relation durable.</p> <p>8. Tout conflit d'intérêts personnel ou avec les buts de la Faïtière ou d'une association membre doit être annoncé par le membre du comité concerné qui doit se récuser lors d'une prise de décision.</p> <p>9. Les critères de recrutement des membres non rémunérés du comité sont une connaissance du monde genevois des associations socio-sanitaires et un intérêt pour la prévention liée aux addictions.</p>
Art. 8 Organe de révision	<p>L'organe de révision est chargé de préparer un rapport annuel à l'attention de l'assemblée des délégué-e-s et du Département en charge de la santé. Son mandat ne peut être renouvelé plus de quatre fois.</p>
Art. 9 Représentation	<p>La Faïtière est engagée par la signature collective à deux : président-e ou vice-président-e ou trésorier-ère, et un des responsables d'association ou l'administrateur-trice.</p>
Art. 10 Financement	<p>Le financement de la Faïtière est constitué par les subventions de l'État de Genève attribuées pour le fonctionnement et les activités, ainsi que de dons, de legs et de subventions d'autres collectivités publiques.</p>
Art. 11. Responsabilité	<p>1. Seul le patrimoine social répond des obligations de la Faïtière.</p> <p>2. Une responsabilité personnelle ou des membres est exclue.</p> <p>3. La Faïtière est exonérée d'impôts.</p>
Art. 12 Exclusion	<p>1. Le comité se prononce, après avertissement, sur l'exclusion d'un membre qui a porté préjudice à l'activité de la Faïtière ou à sa réputation.</p> <p>2. Le membre exclu peut recourir à l'assemblée des délégué-e-s dans un délai de 30 jours.</p>
Art. 13. Dissolution	<p>1. La dissolution de la Faïtière peut être prononcée par une assemblée des délégué-e-s convoquée à cet effet et portant ce point à l'ordre du jour.</p> <p>2. Lorsque le principe de la dissolution est approuvé, la dissolution entre en vigueur au 1er janvier de l'année civile suivant la décision. La dissolution se fait sous la responsabilité du comité.</p> <p>3. En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué en premier lieu aux associations membres pour autant qu'elles poursuivent leur but initial dans le respect des engagements contractuels.</p> <p>4. Subsidiairement l'actif disponible pourra être entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas les biens ne pourront être attribués à des personnes physiques, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.</p>
Art. 14 Entrée en vigueur	<p>Les présents statuts entrent en vigueur le 12 avril 2022 par décision de l'assemblée des délégué-e-s du 11 avril 2022.</p>


Jean-Luc Foreni, ²Président

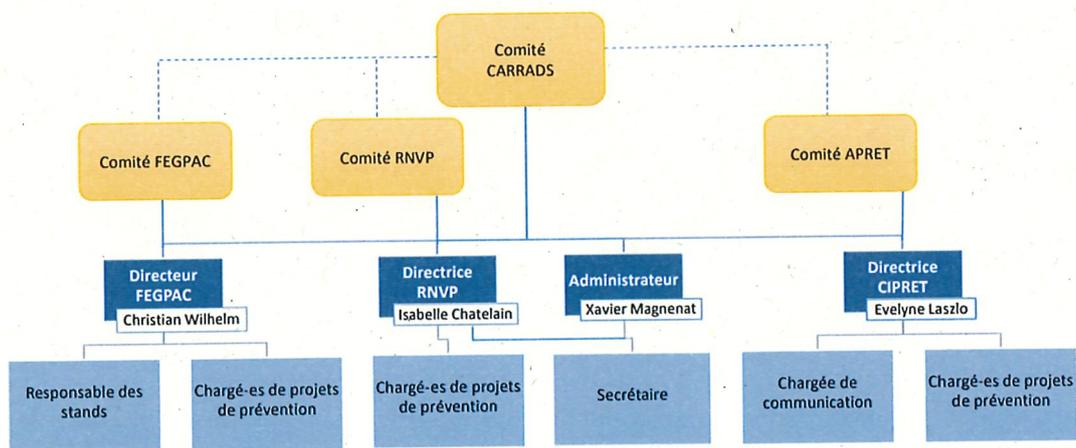


LOGOS, LISTE DES MEMBRES DE L'ORGANE DIRIGEANT ET DE LA COMMISSION DE SUIVI

Fonction	Nom, Prénom	Adresse - téléphone	Courriel
Président comité de CARRADS	Jean-Luc Forni	Chemin de Bassy 2B, 1247 Anières	jean-luc-forni@bluewin.ch
Membre comité de CARRADS	Cristina Atallah	50-Maison de l'Ancre Rue de Lausanne 34 1201 Genève	cristina.atallah@epi.ge.ch
Membre comité de CARRADS	NN		
Trésorier CARRADS	Claude-Alain Frchet	Chemin Colladon 2, 1209 Genève	claud-alain.frchet@bluewin.ch
Responsable APRET	Evelyne Laszlo	45 rue Agasse, 1208 Genève, 022 321 00 29	Evelyne.laszlo@cipret.ch
Responsable FEGPAC	Christian Wilhelm	45 rue Agasse, 1208 Genève, 022 329 11 75	christian.wilhelm@fegpac.ch
Responsable RNVP	Isabelle Chatelain	45 rue Agasse, 1208 Genève, 022 310 90 14	i.chatelain@rnvp.ch
Administrateur CARRADS	Xavier Magnenat	45 rue Agasse, 1208 Genève, 022 321 00 11	xavier.magnenat@carrefouraddictions.ch

Organigramme de Carrefour addictionS – Etat au 1.6.2021

SCI-ANNEXE 6



Annexe 3 : Plan financier quadriennal

Carrefour addictionS

BUDGET quadriennal 2025 - 2028	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET
	2025	2026	2027	2028
BACK-OFFICE (BO)	0	0	0	0
Subvention cantonale BO	380 171	380 171	380 171	380 171
Subvention cantonale (issue Loro)	21 139	21 139	21 139	21 139
Subvention cantonale (issue Casino)	26 799	26 799	26 799	26 799
Subvention cantonale (issue Dime)	94 009	94 009	94 009	94 009
Produits divers	700	700	700	700
PRODUITS BO	522 818	522 818	522 818	522 818
Charges de personnel	269 818	269 818	269 818	269 818
Locaux	160 000	160 000	160 000	160 000
Fournitures de bureau	35 000	35 000	35 000	35 000
Informatique	20 000	20 000	20 000	20 000
Equipement	1 500	1 500	1 500	1 500
Fiduciaire	6 000	6 000	6 000	6 000
Autres frais généraux	30 000	30 000	30 000	30 000
Résultat financier	500	500	500	500
Biens services et marchandises BO	253 000	253 000	253 000	253 000
CHARGES BO	522 818	522 818	522 818	522 818
MESURES TRANSVERSALES	0	0	0	0
Subvention cantonale (issue Loro)	155 109	155 109	155 109	155 109
Subvention cantonale (issue Casino)	93 975	93 975	93 975	93 975
Subvention cantonale (issue Dime)	539 079	539 079	539 079	539 079
ChanGE	15 000	15 000	15 000	15 000
	803 163	803 163	803 163	803 163
PRODUITS MT				
PRESTATION 1 - INFORMATION				
Charges de personnel	326 202	326 202	326 202	326 202
Biens, services et marchandises	146 000	146 000	146 000	146 000
TOTAL Prestation 1 - Information	472 202	472 202	472 202	472 202
PRESTATION 2 - DIMINUTION DES USAGERS PROBLEMATIQUES				
Charges de personnel	102 082	102 082	102 082	102 082
Biens, services et marchandises	5 800	5 800	5 800	5 800
TOTAL Prestation 2 - Diminution usagers problématiques	107 882	107 882	107 882	107 882
PRESTATION 3 - REDUCTION DES RISQUES				
Charges de personnel	107 491	107 491	107 491	107 491
Biens, services et marchandises	500	500	500	500
TOTAL Prestation 3 - Réduction des risques	107 991	107 991	107 991	107 991
PRESTATION 4 - CONDITIONS-CADRES				
Charges de personnel	90 392	90 392	90 392	90 392
Biens, services et marchandises	24 696	24 696	24 696	24 696
TOTAL Prestation 4 - CONDITIONS-CADRES	115 088	115 088	115 088	115 088
Variation fonds affectés	0	0	0	0
TOTAL CHARGES MT	803 163	803 163	803 163	803 163

Carrefour addictionS

BUDGET quadriennal 2025 - 2028

	BUDGET 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2027	BUDGET 2028
MESURES SPECIFIQUES				
MESURES SPECIFIQUES ALCOOL ET CANNABIS	0	0	0	0
PRODUIT ALCOOL				
Subvention cantonale (issue Dîme)	344 743	344 743	344 743	344 743
Recettes stands	4 000	4 000	4 000	4 000
Autres revenus	3 000	3 000	3 000	3 000
Produits fonds affectés	9 900	9 900	9 900	9 900
TOTAL PRODUIT ALCOOL	361 643	361 643	361 643	361 643
CHARGES ALCOOL				
PRESTATION 3 - REDUCTION DES RISQUES				
Charges de personnel	153 271	153 271	153 271	153 271
Biens, services et marchandises	93 000	93 000	93 000	93 000
TOTAL Prestation 3 - Réduction des risques	246 271	246 271	246 271	246 271
PRESTATION 4 CONDITIONS-CADRES				
Charges de personnel	114 973	114 973	114 973	114 973
Biens, services et marchandises	400	400	400	400
TOTAL Prestation 4 - Conditions-cadres	115 373	115 373	115 373	115 373
Variation fonds affectés	0	0	0	0
TOTAL CHARGES ALCOOL ET CANNABIS	361 643	361 643	361 643	361 643

Carrefour addictionS

BUDGET quadriennal 2025 - 2028	BUDGET 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2027	BUDGET 2028
MESURES SPECIFIQUES TABAC	0	0	0	0
PRODUIT TABAC				
Subvention cantonale (issue Dime)	132 589	132 589	132 589	132 589
Mois Sans Tabac	4 000	4 000	4 000	4 000
Produits divers	3 000	3 000	3 000	3 000
TOTAL PRODUIT TABAC	139 589	139 589	139 589	139 589
PRESTATION 2 - DIMINUTION DES USAGERS PROBLEMATIQUES				
Charges de personnel	84 571	84 571	84 571	84 571
Biens, services et marchandises	4 300	4 300	4 300	4 300
TOTAL Prestation 2 - Diminution des usagers problématiques	88 871	88 871	88 871	88 871
PRESTATION 3 - REDUCTION DES RISQUES				
Charges de personnel	27 812	27 812	27 812	27 812
Biens, services et marchandises	2 000	2 000	2 000	2 000
TOTAL Prestation 3 - Réduction des risques	29 812	29 812	29 812	29 812
PRESTATION 4 CONDITIONS - CADRES				
Charges de personnel	13 906	13 906	13 906	13 906
Biens, services et marchandises	7 000	7 000	7 000	7 000
TOTAL Prestation 4 - Conditions - cadres	20 906	20 906	20 906	20 906
TOTAL CHARGES TABAC	139 589	139 589	139 589	139 589

Carrefour addictionS

BUDGET quadriennal 2025 - 2028	BUDGET 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2027	BUDGET 2028
MESURES SPECIFIQUES JEU	0	0	0	0
PRODUITS JEU				
Subvention cantonale (issue Loro)	66 165	66 165	66 165	66 165
Subvention cantonale (issue Casino)	63 587	63 587	63 587	63 587
Loterie romande formation opérateurs	12 000	12 000	12 000	12 000
PILDJ ligne SOS jeux	6 000	6 000	6 000	6 000
Produits divers	1 000	1 000	1 000	1 000
TOTAL PRODUITS JEU	148 752	148 752	148 752	148 752
CHARGES JEU				
PRESTATION 2 - DIMINUTION USAGERS PROBLEMATIQUES				
Charges de personnel	6 588	6 588	6 588	6 588
Biens, services et marchandises	500	500	500	500
TOTAL Prestation 2 - Réductions usagers problématiques	7 088	7 088	7 088	7 088
PRESTATION 3 - REDUCTION DES RISQUES				
Charges de personnel	53 994	53 994	53 994	53 994
Biens, services et marchandises	500	500	500	500
TOTAL Prestation 3 - Réduction des risques	54 494	54 494	54 494	54 494
PRESTATION 4 - CONDITIONS-CADRES				
Charges de personnel	73 571	73 571	73 571	73 571
Formation des opérateurs	11 500	11 500	11 500	11 500
Biens, services et marchandises	2 100	2 100	2 100	2 100
TOTAL Prestation 4 - conditions cadres	87 171	87 171	87 171	87 171
Variation fonds affectés	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL CHARGES JEU	148 752	148 752	148 752	148 752
Subvention cantonale	380 171	380 171	380 171	380 171
Subvention cantonale (issue Loro)	242 413	242 413	242 413	242 413
Subvention cantonale (issue Casino)	184 361	184 361	184 361	184 361
Subvention cantonale (issue dime)	1 110 420	1 110 420	1 110 420	1 110 420
Produits fonds affectés	9 900	9 900	9 900	9 900
Autres produits	48 700	48 700	48 700	48 700
TOTAL PRODUITS	1 975 965	1 975 965	1 975 965	1 975 965
TOTAL CHARGES	1 975 965	1 975 965	1 975 965	1 975 965
Résultat: excédent /déficit	0	0	0	0
Total charges de personnel	1 436 169	1 436 169	1 436 169	1 436 169

Annexe 4 : Liste d'adresses des personnes de contact

Office cantonal de la santé	Panteleimon Giannakopoulos, Directeur général Rue Adrien Lachenal 8 1207 Genève Tél : 022 546 50 00
Direction des finances du département de la santé et des mobilités	Cyril Arnold, Directeur Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 CP 3918 1211 Genève 3 Tél : 022 327 90 41
Le bénéficiaire Carrefour addictionS	Jean-Luc Forni, Président Rue Agasse 45 1208 Genève Tél : 022 329 11 69

Annexe 5 : Règlement de la commission de suivi chargée de l'application du contrat de prestations conclu entre le département de la santé et des mobilités (DSM) et Carrefour addictionS

Sous la dénomination commission de suivi DSM / Carrefour addictionS (ci-après la commission) est instituée une commission de pilotage composée de représentants du département de la santé et des mobilités et Carrefour addictionS.

1. Compétences

La commission a pour mission :

- de veiller à l'application du contrat de prestations conclu entre le DSM et Carrefour addictionS;
- d'évaluer les engagements pris par le biais du rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire (article 11) et de l'évaluation externe ;
- de permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat en considérant l'évaluation du rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire ou tout autre élément pertinent ressortant des procédures d'information et de consultation ;
- de créer un lieu d'échange entre les partenaires ;

Le cas échéant, la commission a pour devoir de proposer aux signataires toute modification devant être apportée au contrat hormis l'annexe 1.

Le DSM ainsi que les services rattachés, gardent l'intégralité des compétences qui leur sont attribuées par le droit fédéral et cantonal.

2. Composition

La commission se compose au minimum de la manière suivante :

- 4 représentants désignés par le DSM ;
- 2 représentants de Carrefour addictionS;

La commission est nommée pour la durée du contrat de prestations. Des modifications concernant sa composition peuvent être proposées en tout temps, et formalisées par l'accord des deux parties.

3. Fonctionnement

- 3.1. Les séances de la commission ont lieu au moins 1 fois par an pour procéder à l'évaluation des engagements par le biais du rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire ou à la demande de l'une des parties.
- 3.2. Le rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire doit être transmis à l'ensemble des représentants de la commission au minimum 15 jours avant la séance annuelle des parties.

4. Durée et dispositions finales

La durée du présent règlement, de même que ses clauses de dénonciation, de reconduction et de révision correspondent à celles prévues dans le contrat de prestations.

Annexe 6 : Liste des membres de la commission de suivi



LOGOS, LISTE DES MEMBRES DE L'ORGANE DIRIGEANT ET DE LA COMMISSION DE SUIVI

Fonction	Nom, Prénom	Adresse – téléphone	Courriel
Président comité de CARRADS	Jean-Luc Forni	Chemin de Bassy 2B, 1247 Anières	jean-luc-forni@bluewin.ch
Membre comité de CARRADS	Cristina Atallah	c/o Maison de l'Ancre Rue de Lausanne 34 1201 Genève	cristina.atallah@epi.ge.ch
Membre comité de CARRADS	NN		
Trésorier CARRADS	Claude-Alain Frachet	Chemin Colladon 2, 1209 Genève	claud-alain.frachet@bluewin.ch
Responsable APRET	Evelyne Laszlo	45 rue Agasse, 1208 Genève, 022 321 00 29	Evelyne.laszlo@cipret.ch
Responsable FEGPAC	Christian Wilhelm	45 rue Agasse, 1208 Genève, 022 329 11 75	christian.wilhelm@fegpac.ch
Responsable RNVP	Isabelle Chatelain	45 rue Agasse, 1208 Genève, 022 310 90 14	i.chatelain@rnvp.ch
Administrateur CARRADS	Xavier Magnenat	45 rue Agasse, 1208 Genève, 022 321 00 11	xavier.magnenat@carrefouraddictions.ch

Office cantonal de la santé

Alessandro Cassini, chef du service du médecin cantonal,
Office cantonal de la santé, Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8, 1207 Genève, 022 546 51 04
alessandro.cassini@etat.ge.ch

Marie Leocadie, cheffe du secteur prévention et promotion de la santé
Office cantonal de la santé, Service du médecin cantonal
Rue Adrien Lachenal 8, 1207 Genève, 022 546 50 16
marie.leocadie@etat.ge.ch

Fabienne Sastre Duret, conseillère scientifique secteur prévention et promotion de la santé
Office cantonal de la santé, Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8, 1207 Genève, 022 546 50 05
fabienne.sastre-duret@etat.ge.ch

Magali Fischer, conseillère scientifique secteur prévention et promotion de la santé
Office cantonal de la santé, Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8, 1207 Genève, 022 546 50 58
magali.fischer@etat.ge.ch

Axel Gürdogan, directeur administratif et financier
Office cantonal de la santé
Rue Adrien Lachenal 8, 1207 Genève, 022 546 51 12
axel.gurdogan@etat.ge.ch

Romain Bouchardy, administrateur
Office cantonal de la santé
Rue Adrien-Lachenal 8, 1207 Genève, 022 546 50 09
romain.bouchardy@etat.ge.ch

Annexe 7 : Utilisation des armoiries de l'État de Genève

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'État.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'État par des entités subventionnées par le département de la santé et des mobilités

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹³, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières :

1. armoiries de l'État avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul : "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte :

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite
- pour les brochures, rapports et autres : 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^e de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser à la cellule communication de l'OCS, communication.OCS@etat.ge.ch ou du secrétariat général DSM, Monsieur Marc-André Siegrist (+41 (22) 327 96 11), secrétaire général adjoint

¹³ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des objectifs et indicateurs de 3 à 5 prestations principales du contrat de prestations, avec synthèse des résultats"

Carrefour addictionS

Département de la santé et des mobilités

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

Carrefour addictionS est une faîtière qui regroupe la Fédération genevoise de prévention alcool et cannabis - FEGPAC, le Centre d'information et de prévention du tabac et autres produits nicotinés - CIPRET et Rien ne va plus - RNVP, Centre de prévention du jeu excessif de hasard et d'argent (JHA) ainsi que du jeu vidéo (JV).

But de la subvention :

Information et sensibilisation de la population ainsi que des professionnels sur les comportements et consommations problématiques et/ou addictifs : alcool, tabac et produits assimilés, cannabis, jeux de hasard et d'argent (JHA) et jeu virtuel.

Prévention et réduction des risques dus à des comportements et consommations inappropriés chez les jeunes (< 25 ans) : alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, JHA et jeu virtuel.

Prévention et réduction des risques de comportements et de consommations inappropriés chez les adultes (alcool, tabac et produits assimilés, cannabis, JHA, jeu virtuel) pour diminuer les conséquences sur leur santé et celle des autres.

Contribution au développement d'une stratégie de dénormalisation des comportements et conduites problématiques ou nocifs dans les 5 domaines : alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, JHA et jeu virtuel.

Mission du subventionné :

Selon ses statuts, les buts de Carrefour addictionS sont principalement :

- de représenter ses membres auprès du DSM ;
- de recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres dans le respect des objectifs de santé publique et des budgets définis en accord avec le DSM ;
- d'attribuer les subventions liées aux activités de prévention spécifiques des associations membres selon une clé de répartition définie par le comité ;
- de coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions ;
- de proposer des axes de prévention communs aux associations-membres.

Mention du contrat : K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies

Durée du contrat : 2021-2024

Période évaluée : 2021-2023

1. Objectif évalué

Objectif 1.2 : Informer et sensibiliser les parents sur leur rôle en matière de prévention vis-à-vis de leurs enfants

Mesure 1.2 Développement, animation et promotion du site internet www.monado.ch

Indicateurs et valeurs cibles :

- Une statistique descriptive de l'utilisation du site internet monado.ch et des pages Facebook précisant les spécificités relatives à la population genevoise par rapport à l'ensemble des usagers – 1/an
- Les contenus sont actualisés tous les deux ans et relus par l'Association Lire et écrire – en 2022 et 2024
- Une campagne de promotion du site pour le grand public et pour les multiplicateurs – 1 en 2022, 1 en 2024
- Une page sur l'argent dans les jeux vidéo existe – 1 en 2021
- Une page sur les jeux de hasard et d'argent (JHA) est créée – 1 en 2022
- Un bref rapport montrant les contributions des partenaires au développement du site (ex. gestion des contenus, financement) – 1 en 2022, 1 en 2023

Résultats réels :

- Chaque année un rapport détaillé a été rendu mettant en évidence la fréquentation du site et les pages les plus lues. Les faits à relever sont les suivants : depuis la nationalisation du site entre 9 et 12 milles personnes utilisent le site chaque année ; les pages parents sont les plus visitées notamment « comment poser des limites » et « gérer une crise » ; le jeu vidéo et le cannabis sont les thématiques les plus fréquemment consultées suivies de l'alcool et du tabac.
- Une collaboration avec Lire et Ecrire est systématique à chaque changement majeur ou ajout de pages.
- Tous les deux ans, un courrier est envoyé à plus de 15'000 parents d'adolescentes avec le flyer MonAdo et chaque année, une campagne sur les réseaux sociaux rappelle l'existence de MonAdo. La variation des fréquentations mentionnées ci-dessus (9 à 12 milles) est corrélée aux envois postaux. Au printemps 2024, une campagne de notoriété (trams, affiches) en plus du courrier aux parents aura lieu.
- En 2021, la rubrique « jeux vidéo » a été entièrement refaite et remporte un grand succès. En 2022 la rubrique Jeux de hasard et d'argent (JHA) a été créée. Un flyer spécifique a été inséré lors de l'envoi de 2022 qui coïncidait avec la Coupe du Monde de Football pour attirer l'attention sur les risques inhérents à la pratique des paris sportifs. Cette page n'a pas trouvé l'écho espéré pour l'instant.
- Les rapports intègrent l'importante contribution d'Addiction suisse en termes de vérification des données et de légitimité au niveau national. La collaboration porte également sur une approbation réciproque de chaque nouveau contenu. Les autres cantons romands relaient notre site et son information même s'ils n'ont pas les moyens et l'habitude de mener des campagnes comme à Genève.

Commentaires :

Grâce à notre collaboration avec Addiction suisse, dès 2020, le nombre d'utilisateurs a quadruplé. Il reste dans une moyenne stable autour de 11'000 utilisateurs.

Tous les deux ans, avec nos campagnes, les chiffres suisses augmentent de 15%, car une campagne à Genève augmente la notoriété du site qui entre dans un cercle vertueux de référencement.

Au niveau Suisse, le taux de rebond (entrer puis sortir rapidement du site) diminue depuis 2020 fortement, passant de 56% à moins de 5%. Le nombre de pages consultées par sessions est de 3,7 pages par session et le temps passé par session est de 1'39".

En cours de l'année 2023 le système international nous a obligé à migrer d'une version de Google analytics 3 à une nouvelle version. Il n'est donc plus possible de les comparer avec les années précédentes. Par contre, de nouvelles possibilités techniques ont permis de mieux sélectionner les données genevoises à partir d'octobre 2023.

Les chiffres ci-dessous expriment donc une tendance. 41% des utilisateurs consultent MonAdo en le cherchant directement sur un moteur de recherche et il est référencé par d'autres sites à 25% (canal Referral). Il en résulte un taux d'engagement de 63% ce qui montre que le site touche des personnes intéressées et demandeuses, soit celles qui en ont besoin. Il s'agit d'une population majoritairement féminine des 35-44 ans (26% des utilisateurs), mais aussi des retraités (grands parents).

2. Objectif évalué

Objectif 2.1 : Augmenter la prise de conscience en intervenant directement auprès de différents publics de jeunes

Mesure 2.1 Actions auprès des jeunes :

- Interventions ouvertes sur les 5 domaines en réponse aux demandes des structures et collectivités
Les interventions dans les établissements scolaires liées au Plan cantonal de promotion de la santé et prévention ne figurent pas dans ces chiffres.

Indicateur : Nombre d'interventions

Valeur cible : 50 / an

Résultats réels :

2023 : 50 dont 15 FEGPAC (14 alcool-cannabis, 1 cannabis) & 35 RNVP (21 JHA-JV, 11JV, 3 JHA)

2022 : 70 dont 14 FEGPAC (2 alcool-cannabis, 12 cannabis) & 56 RNVP (10 JHA-JV, 37 JV & 9 JHA)

2021 : 44 dont 23 FEGPAC (21 alcool-cannabis, 1 alcool, 1 cannabis) & 21 RNVP (9 JHA-JV, 11 JV, 1 JHA)

Commentaires :

La plupart des interventions auprès des jeunes se déroulent dans un contexte scolaire (collèges, écoles de culture générale-ECG, cycles d'orientation-CO, écoles professionnelles ...) ainsi que dans des institutions accueillant les jeunes en difficulté (Établissements Pour l'intégration-EPI, Propulse de la Croix-Rouge, Orif-intégration et formation professionnelle, ...).

En 2021, en raison des mesures COVID encore en place, il n'a pas été possible de réaliser les 50 ateliers prévus. La FEGPAC a cependant pu profiter de cette année pour faire de multiples ateliers à l'École d'assistantes et d'assistants socio-éducatifs (ECASE) qui a introduit dans son plan d'action l'intervention par les pairs (projet pilote au niveau romand) qui permet à des apprentis d'aborder une consommation qui se péjore avec un pair ou un collègue, ceci dans l'optique de ne pas le laisser seul avec sa problématique. Les enseignant-es, bien que formé-es, ont été plus nombreux-euses à demander le soutien de la FEGPAC pour « aborder la conso en augmentation d'un ami ». Ceci a permis de contrer la baisse de demandes des autres institutions.

En 2022, RNVP a remarqué une forte augmentation des demandes, particulièrement au niveau de la prévention des jeux vidéo. Un effet de « rattrapage » a pu être observé : les

ateliers n'ayant pas pu avoir lieu en 2020-21 ont été faits en 2022. De plus, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent et la mise en avant de cette problématique, une demande croissante spécifique à ces jeux a pu être observée (10 ateliers en 2021, contre 24 en 2023). La FEGPAC, toujours dans le projet avec l'ECASE, a été accueillie dans les cours « valeurs, enjeux et objectifs pour la prévention dans mon cadre de travail » destinés aux assistantes et assistants socio-éducatifs par l'OrTrA santé/social qui regroupe des employeurs et syndicats. Les années 2022-23 ont vu une demande stable, mais qui s'est intensifiée pour la FEGPAC en termes de demi-journées d'intervention.

De manière globale, sur les 3 ans, 2'130 jeunes ont pu réfléchir et échanger sur leur consommation d'alcool et/ou de cannabis ou leur comportement de jeu à la suite des interventions menées par Carrefour addictionS. Une attention particulière à la question des jeux de hasard et d'argent a été apportée lors des ateliers animés par RNVP. La nouvelle loi sur les JHA ayant légalisé les casinos en ligne et fait émerger une offre nettement plus attractive en matière de paris sportifs. Une sensibilisation auprès des jeunes fortement sollicités par les opérateurs de jeu est indispensable.

3. Objectif évalué

Objectif 2.3 : Renforcer les compétences des adultes de référence dans les collectivités en lien avec les jeunes afin qu'ils développent des postures et des comportements adéquats face aux consommations problématiques et / ou nocives

Mesure 2.4 Formation des professionnels, des adultes référents sur les spécificités de la consommation d'alcool et de cannabis pour soutenir leur intervention auprès des jeunes

Indicateur : Nombre de formations dispensées

Valeur cible : 4 / an

Résultats réels :

2021 - 7 formations : 5 organisés à la FEGPAC pour tout professionnel-le réunissant 33 participant-es et 2 dans 2 équipes dans des institutions pour 28 participant-es.

2022 - 14 formations : 5 à la FEGPAC pour 30 participant-es, 7 dans 6 d'équipes pour 51 participant-es qui peuvent avoir profité de plusieurs formations et 2 formations pour 40 enseignants.

2023 - 17 formations : 4 à la FEGPAC pour 40 participant-es et 13 dans 11 équipes soit 96 participant-es qui peuvent avoir profité de plusieurs formations.

Commentaires :

La FEGPAC met sur pied des formations sur la prévention comportementale "Faire prévention et aborder les consommations" dans les institutions (ajustements collectifs) et dans les entretiens formels ou informels. La valeur de cet indicateur avait été conçue pour ce seul format. Le nombre de participant-es restreint a permis une appropriation qualitative forte avec 4 patients formateurs associés à ces journées. L'interprofessionnalité du public est une grande richesse pour les représentations des participant-es (assistants sociaux, éducateurs, travailleurs sociaux hors mur ...). Les évaluations à chaud mettent en avant la plus-value d'une approche tant théorique que pratique. La gratuité de la formation pose parfois des problèmes de désistements de dernière minute.

Dès 2021, nous avons intégré des formations de ce type à la construction ou la mise en œuvre des plans d'actions. Lorsqu'une institution établit sa politique de gestion des consommations, les compétences des collaboratrice-teurs sont au cœur du dispositif. Dans les foyers et les équipes restreintes, une formation est un bon point de départ pour déterminer la position institutionnelle face aux consommations. Dans les établissements scolaires, les enseignant-es doivent apprendre à aborder les consommations pour appliquer

plus confortablement leur protocole d'intervention prévu dans les situations de doute ou flagrantes (transgression du règlement). Dès la seconde année de mobilisation des établissements de formation dans le cadre du plan cantonal de Promotion de la santé et de prévention (fin 2022-2023), le nombre de formations, mais surtout de participant-es a donc augmenté.

4. Objectif évalué

Objectif 3.1 : Inciter les populations à risque (femmes enceintes, personnes avec troubles psychiques, migrants, personnes à faible niveau de littératie) à identifier et modifier les comportements et consommations problématiques chez eux ou chez leurs proches.

Mesure 3.3 : Interventions auprès de personnes avec troubles psychiques résidant au Centre Espoir de l'Armée du Salut en collaboration avec des professionnels de la santé mentale afin de les motiver à réduire ou à stopper leur consommation de tabac.

Indicateurs et valeurs cibles :

- Nombre de séances de coaching pour les professionnels médico-sociaux – 5/an
- Nombre de séances d'information et aide à l'arrêt du tabac pour les résidents – 5/an
- Enquête auprès des résidents fumeurs évaluant la réduction et l'arrêt du tabagisme ainsi que l'usage de la cigarette électronique – 1 rapport en 2023

Résultats réels :

- 2021 : 14 séances de coaching pour 1-3 professionnels – 10 séances d'information et aide à l'arrêt du tabac pour 42 participants
- 2022 : 10 séances de coaching pour 1-2 professionnels – 10 séances d'information et aide à l'arrêt du tabac pour 27 participants
- 2023 : 11 séances de coaching pour 1-2 professionnels – 11 séances d'information et aide à l'arrêt du tabac pour 41 participants

L'enquête menée en 2023 auprès de 25 résidents du Centre Espoir, a montré les résultats suivants, qui sont comparés à l'enquête de 2019 :

- Semblable à 2019, la prévalence du tabagisme est restée très élevée et stable à 72%. 17% des fumeurs désirent cesser de fumer. Par contre, le vapotage avec nicotine est passé de 14% à 20%.
- Comme en 2019, 56% des résidents fumeurs ont tenté de réduire leur tabagisme. 28% ont essayé d'arrêter de fumer en 2023 contre 12% en 2019.
- En 2023, l'exposition subjective à la fumée passive du tabac a nettement diminué puisque 44% de l'ensemble des résidents rapportent une exposition, contre 55% en 2019. Parmi les fumeurs, 56% des résidents ressentent une exposition quotidienne (36%) ou non quotidienne (20%) à la fumée. La plus forte exposition a lieu à l'extérieur du bâtiment et au fumoir et n'est gênante que pour 1 résident et aucun non-/ex-fumeur.
- Concernant l'interdiction de fumer à l'intérieur du Centre Espoir, la situation n'a pas changé depuis 2019. Alors que 40% des résidents, surtout non/ex-fumeurs, sont favorables à l'interdiction de fumer au Centre Espoir, pas moins de 60%, tous fumeurs, expriment une opinion défavorable.

Cette enquête comporte des limites méthodologiques, notamment un échantillon plus réduit que pour l'enquête 2019 (25 vs. 58), dû aux difficultés d'obtenir l'accord des résidents et la charge de travail élevée des professionnels collectant les données.

Commentaires :

Chaque mois, un.e tabacologue du CIPRET anime au Centre Espoir une séance de 1h30-2h pour 2-5 entretiens individuels avec des résidents fumeurs et 1-2 référents médico-sociaux. L'entretien inclut l'évaluation de la dépendance nicotinique, des conseils personnalisés d'arrêt ou réduction du tabac et la recommandation d'un traitement pharmacologique ou du vapotage avec nicotine, dont plusieurs études et méta-analyses ont démontré l'efficacité et la sécurité pour l'arrêt du tabac.

Ces résultats amènent à proposer de poursuivre et intensifier 3 stratégies déjà en place :

- Systématiser et renforcer l'information et l'aide à l'arrêt du tabac au Centre Espoir par son personnel médico-social et en impliquant des résidents devenus ex-fumeurs.
- Promouvoir auprès des résidents le vapotage pour réduire ou arrêter le tabac et ne pas fumer à l'intérieur, en favorisant l'accès à une vaporette et des liquides avec nicotine.
- Poursuivre les stratégies motivant les résidents à fumer à l'extérieur : espace plus convivial à l'extérieur; distribution contrôlée quotidienne des cigarettes; évaluation de l'exposition à la fumée passive dans les locaux à l'aide de badges mesurant le taux de nicotine; pénalités significatives et non excessives aux résidents fumant à l'intérieur.

Observations de l'institution subventionnée :

Nos prestations continuent à quantitativement augmenter sans perdre de qualité, ce qui laisse prévoir un grand potentiel de développement de la prévention.

Durant ce contrat de prestations, l'émergence rapide et intensive de deux nouvelles pratiques commerciales, à savoir les puffs et les paris sportifs, ciblant spécifiquement les jeunes, a permis de tester la capacité de réactivité de Carrefour addictionS. Par exemple, lors de la coupe du monde de football en 2022, nous avons développé des pages Internet spécifiques avec des tests qui nous permettent d'offrir de l'information et des conseils ciblés selon les résultats. Cela a été accompagné d'un événement de sensibilisation important qui a mobilisé les médias. Pour les puffs, les médias nous ont énormément sollicités et nous avons participé à l'effort national pour avoir de nouvelles données sur ces produits. De manière générale, pour les campagnes, nous avons développé une manière de questionner le public pour l'amener sur une auto-évaluation de sa situation qui le pousse à se positionner, favorisant ainsi une attitude ouverte au changement.

En termes de communication, nous avons développé une culture commune pour la création de supports d'informations spécifiques.

Notre politique d'engagement prévoit maintenant d'engager aussi des collaboratrice-teurs capables de travailler sur plusieurs de nos thèmes dans un même setting ou avec un même type d'intervention.

D'une manière générale, l'échange interne sur nos pratiques nous incite à développer des formes d'intervention semblables avec des contenus spécifiques à nos thèmes.

3 projets pilotes ont été menés durant ce contrat de prestations. Ils ont permis d'étayer, puis d'enrichir et d'élargir les prestations que nous présentons dans le prochain contrat de prestations.

Observations du département :

La faîtière Carrefour addictionS a été créée en 2012 par la réunion de trois associations (FEGPAC, CIPRET et RNVP) qui fonctionnaient jusque-là de manière indépendante. L'un des enjeux a été de développer une approche transversale des prestations relevant de cinq domaines de prévention des dépendances : alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, jeux de hasard et d'argent, jeu vidéo. Pendant la période 2021 à 2023, l'office cantonal de la santé (OCS) a observé que désormais une culture et un discours communs sur la façon de

réaliser les prestations sont bien établis, par exemple au travers des interventions menées par les collaborateurs de plusieurs associations membres. Les expertises respectives s'en trouvent ainsi enrichies et consolidées.

Le suivi des réalisations du contrat de prestations pendant ces trois années par l'OCS a été grandement facilité par la production de listes détaillées et de bilans analytiques élaborés de manière critique. Ces documents riches en enseignements ont permis de mettre en évidence les résultats positifs, ainsi que les éventuels points à améliorer pour les interventions futures.

L'une des quatre prestations confiées à Carrefour addictionS porte sur l'information à la population et aux professionnels sur les comportements problématiques, ainsi qu'à la promotion des prestations de la Faïtière. L'OCS constate que Carrefour addictionS a développé une grande expertise pour atteindre ces différents publics. Des campagnes physiques et sur les réseaux sociaux ainsi que des événements de sensibilisation ont permis de les toucher de manière croissante et ciblée. La faïtière témoigne d'une grande créativité dans le développement d'événements et de supports de communication diversifiés, avec des messages de prévention qui interpellent, souvent de manière ludique. Dans l'évaluation du précédent contrat de prestation, l'OCS avait attiré l'attention de la faïtière sur le besoin de mieux connaître les centres d'intérêt des groupes cibles. La faïtière s'est dotée d'outils de suivi de la fréquentation de son site internet et de celui de monado.ch. Ceux-ci donnent des informations qui permettent de mieux connaître le profil du public qui visite les sites, les pages les plus consultées et le temps passé.

En 2021, l'épidémie du COVID-19 a demandé une grande adaptabilité de la part de la faïtière pour réaliser le contrat de prestations en coordination avec l'office cantonal de la santé (OCS). Ce sont précisément grâce aux différentes plateformes de communication, utilisées avec ingéniosité, que Carrefour addictionS a pu conserver le contact avec la population.

La plupart des mesures prévues pour cette prestation ont été réalisées avec succès. Une seule a été abandonnée (la Plateforme série 4:20 sur le cannabis) d'un commun accord et remplacée par des interventions plus soutenues dans les autres mesures. Une autre, qui visait la construction de matériel pour les structures en contact avec des populations allophones et précarisées en matière d'alcool et de cannabis a dû être adaptée aux réalités et aux besoins du terrain associatif. Enfin, une nouvelle mesure a été développée pour sensibiliser la population aux dangers des consommations et pratiques concomitantes.

Concernant les prestations en matière d'alcool et de cannabis sous la responsabilité de la FEAGPAC, l'accent de ce contrat de prestations a été mis sur la prévention, l'intervention précoce et la réduction des risques auprès des jeunes. Un volet important a porté sur la formation des multiplicateurs comme des professionnels en contact avec le public (enseignants, des travailleurs sociaux ou des éducateurs) et les pairs pour relayer les connaissances utiles et intervenir de manière adaptée. Un autre a été consacré aux interventions en milieu scolaire qui ont connu un grand succès par le déploiement d'interventions liées à l'action 4.3 du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. Celui-ci a amené un fort développement de plusieurs autres interventions dans le cadre scolaire et de formation. La demande a dépassé les ressources disponibles via le contrat de prestations et d'autres sources ont été recherchées notamment du côté du DIP (mandats). Une réflexion est actuellement conduite entre le DIP et le DSM pour assurer le développement de ces interventions qui correspondent à un besoin.

En ce qui concerne la prévention du tabagisme, la grande force du CIPRET durant cette période a été la capacité d'agir dans plusieurs domaines d'actions simultanément. En effet, les prestations ont été développées dans les domaines de l'information et la sensibilisation de la population, de la formation des professionnels de la santé et du social, de l'aide au sevrage auprès de différents publics ainsi que la participation à l'application de la législation en matière de tabagisme. Cette approche à différents niveaux d'intervention est reconnue par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme nécessaire pour lutter contre le tabagisme. Par ailleurs, certaines difficultés ont été rencontrées particulièrement dans l'atteinte de nouveaux publics cibles spécifiques à l'instar des populations issues de la

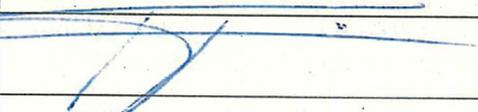
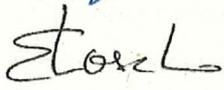
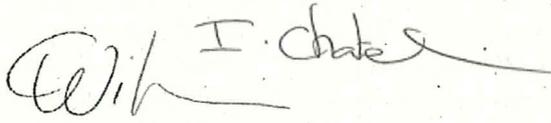
migration ainsi que dans des secteurs professionnels à forte pénibilité malgré beaucoup d'efforts déployés par le CIPRET et l'OCS. Des pistes de réflexion devront être menées plus largement pour améliorer et faciliter l'accès à certains environnements et publics cibles.

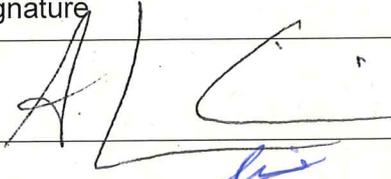
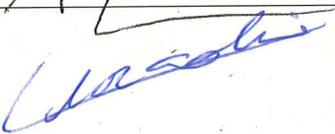
Concernant les prestations en matière de prévention du jeu de hasard et d'argent, une forte implication de RNVP durant cette période a été de donner une réponse aux nouveaux enjeux de santé publique avec la diversification de l'offre de jeu en ligne. Plusieurs actions et interventions ont pu être menées notamment l'élaboration et la diffusion d'une campagne digitale et physique « LeClicDeTrop » durant plusieurs années ainsi que la sensibilisation d'un nombre élevé de professionnels potentiellement en contact avec des personnes ayant des pratiques de jeu problématiques. Cet investissement important s'est reflété dans les valeurs cibles définies dans le contrat de prestations qui ont été majoritairement atteintes et régulièrement dépassées.

Le bilan des prestations du contrat de prestations couvrant la période 2021-2023 montre aussi une évolution positive par la diversification des offres destinées à la population et la qualité des prestations fournies. Des projets pilotes développés par la faïtière ont montré la pertinence d'ouvrir de nouvelles pistes dans le prochain contrat de prestations, pour mieux cibler la prévention et élargir les publics visés. C'est le cas, par exemple, dans le domaine de l'alcool où des mesures s'adresseront également aux adultes qui ont des consommations à risque ou dans le cas du jeu excessif, de venir en aide aux joueurs désirant exercer un meilleur contrôle sur leurs habitudes de jeu.

Les membres de la faïtière proposent des interventions qui reposent notamment sur leur expertise, leur connaissance du terrain, les bonnes pratiques, des projets éprouvés au niveau national voire international, ainsi que l'intégration de données pertinentes et la sollicitation de spécialistes. En 2020, l'OCS avait relevé l'intérêt d'associer également des personnes directement concernées dans l'élaboration des prestations offertes, selon une méthodologie appropriée. Ce point n'a pas été réalisé jusqu'à présent mais le sera dans le prochain contrat de prestations où il est spécifiquement mentionné dans le tableau de bord. Par ailleurs, en réponse à la demande des organes de contrôle, des indicateurs d'effet des actions menées (cf. indicateurs de performance) permettront de mesurer des modifications dans les comportements.

En conclusion, le partenariat avec Carrefour addictionS permet de répondre à de nombreux enjeux de santé publique identifiés dans les cinq domaines (alcool, cannabis, tabac et produits assimilés, jeu de hasard et d'argent, jeu vidéo) notamment en tant que facteurs des risques importants dans l'apparition de maladies non transmissibles. Il contribue grandement à la réalisation de la politique de prévention des dépendances du département. L'OCS propose donc le renouvellement du contrat de prestations pour la période 2025-2028.

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
1) Jean-Luc Forni, président de Carrefour addictionS	
2) Pour le collège de direction : Evelyne Laszlo	
Christian Wilhelm	
Isabelle Chatelain	
Genève, le 24.04.2024	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	Signature
Alessandro Cassini, médecin cantonal	
Marie Leocadie, cheffe du secteur prévention et promotion de la santé (office cantonal de la santé)	
Genève, le 19 août 2025.	

Annexe :

Association La Faîtière Carrefour addictionS

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES MEMBRES

Exercice 2024

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de
l'Association La Faïtière Carrefour addictionS

Mesdames et Messieurs les membres,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association La Faïtière Carrefour addictionS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Pour répondre aux instructions du DSPS-DGS et en dérogation à la Norme suisse relative au contrôle restreint, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels comprenant une évaluation des risques.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux exigences légales (CC, CO, LIAF, directives étatiques), à la loi suisse, aux statuts de votre association et aux normes Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21.

Comtesas + Gerficom SA


Fabrice Gouthière
Expert réviseur agréé
Agrément n° 105145

Genève, le 14 mars 2025

FG/as/S ex.

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 430'776.91, compte de résultat, annexe)

États financiers de Carrefour addictionS

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024

Conformément aux Swiss GAAP RPC, les comptes annuels comprennent les états suivants :

1. Bilan consolidé de Carrefour addictionS
2. Compte d'exploitation consolidé de Carrefour addictionS
3. Plan financier avec budget, selon plan quadriennal 2021-2024
4. Tableau de variation du capital des fonds
5. Annexe - Indications au bilan
6. Compte de produits et charges consolidé par nature de Carrefour addictionS
7. Bilan et compte d'exploitation de APRET
8. Bilan et compte d'exploitation de FEGPAC
9. Bilan et compte d'exploitation de RNVP

Carrefour addictionS
BILAN CONSOLIDE AU 31.12.2024

	CONSO 2023	CONSO 2024	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
ACTIFS	551'824.51	430'776.91	4'608'639.95	-1'187'322.57	-2'174'077.78	-816'462.69
ACTIFS CIRCULANTS	477'452.05	348'875.01	4'555'229.05	-1'187'322.57	-2'202'568.78	-816'462.69
<u>Liquidités</u> A1	358'260.14	299'708.85	121'926.66	1'574.71	55'040.64	121'166.84
<u>Créances résultant de prestations</u> A2	51'457.16	25'239.93	25'239.93	-	-	-
<u>Autres créances à court terme</u> A3	-	609.10	609.10	-	-	-
<u>Parties liées - créances</u> A4	-	-	4'384'136.23	-1'188'897.28	-2'257'609.42	-937'629.53
<u>Comptes de régularisation actifs</u> A5	67'734.75	23'317.13	23'317.13	-	-	-
ACTIFS IMMOBILISES	74'372.46	81'901.90	53'410.90	-	28'491.00	-
<u>Immobilisations financières</u> A6	45'628.80	45'770.90	45'770.90	-	-	-
<u>Immobilisations corporelles</u> A7	28'743.66	36'131.00	7'640.00	-	28'491.00	-
PASSIFS	551'824.51	430'776.91	4'608'639.95	-1'187'322.57	-2'174'077.78	-816'462.69
ENGAGEMENTS COUR TERME	81'697.93	173'670.89	5'321'625.19	-1'487'195.40	-2'778'554.05	-882'204.85
<u>Dettes résultant de prestations</u> A8	12'596.56	32'842.21	32'842.21	-	-	-
<u>Autres dettes à court terme</u> A9	2'167.70	27'841.15	27'841.15	-	-	-
<u>Provisions à court terme</u> A10	46'925.50	48'714.00	48'714.00	-	-	-
<u>Parties liées - dettes</u> A11	-	-	5'147'954.30	-1'487'195.40	-2'778'554.05	-882'204.85
<u>Comptes de régularisation passifs</u> A12	20'008.17	14'044.65	14'044.65	-	-	-
<u>Subv. non dépensées à restituer à l'Etat</u> A13	-	50'228.88	50'228.88	-	-	-
ENGAGEMENTS A LONG TERME	180'325.36	-	-848'654.04	293'278.74	493'788.08	61'587.22
<u>Part du résultat à restituer à l'Etat</u> A13	180'325.36	-	-	-	-	-
<u>Ecart de consolidation</u> A13	-	-	-848'654.04	293'278.74	493'788.08	61'587.22
<u>Leasing Véhicule</u>	-	-	-	-	-	-
CAPITAL DES FONDS	86'725.64	97'395.93	-	-	97'395.93	-
<u>Fonds affectés</u> A14	86'725.64	97'395.93	-	-	97'395.93	-
CAPITAL DE L'ORGANISATION	203'075.58	159'710.09	135'668.80	6'594.09	13'292.26	4'154.94
<u>Thésaurisation au 31.12.12</u> A15	32'608.79	32'608.79	-	6'594.09	13'292.26	12'722.44
<u>Résultat hors contrat de prestations</u> A15	-8'567.50	-8'567.50	-	-	-	-8'567.50
<u>Part du résultat à conserver</u> A13	179'034.29	135'668.80	135'668.80	-	-	-

Carrefour addictionS
COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE 2024

	CONSO 2023	CONSO 2024	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
PRODUITS	1'832'690.36	1'941'237.20	976'289.20	216'242.15	538'347.85	210'358.00
Produits BO	457'010.70	459'730.50	459'730.50			
Produits MC	515'978.00	516'558.70	516'558.70			
Produits PS	630'341.00	630'336.00		199'092.00	307'788.00	123'456.00
Autres produits	36'960.66	72'530.00		17'150.15	33'709.85	21'670.00
Revenus de la Loterie romande	13'100.00	12'632.00				12'632.00
Produits fonds affectés	179'300.00	249'450.00			196'850.00	52'600.00
CHARGES COÛTS	1'245'223.61	1'594'612.02	622'140.48	222'962.75	532'459.96	217'048.83
Charges MC	592'604.53	622'140.48	622'140.48			
Charges PS	550'605.71	732'230.73		222'962.75	362'813.50	146'454.48
Projet Mes Choix Alcochoix+	46'190.37	91'944.06			91'944.06	
Mandat SSEJ	25'373.60	49'787.86			49'787.86	
Projet ChanGE	1'200.00	1'298.25			1'298.25	
Projet Dénormalisation	9'930.90	26'616.29			26'616.29	
Projet prévention par les pairs	19'318.50	70'594.35				70'594.35
CHARGES ADMINISTRATIVES	455'355.23	511'354.26	511'354.26	-	-	-
Charges BO	455'355.23	511'354.26	511'354.26	-	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	132'111.52	-164'729.08	-157'205.54	-6'720.60	5'887.89	-6'690.83
Produits financiers	154.20	218.45	218.45			
Produit hors exploitation	670.02	2'247.50			2'247.50	
Frais financiers	-486.05	-528.55	-528.55			
RESULTAT avant variation du capital des fonds	132'449.69	-162'791.68	-157'515.64	-6'720.60	8'135.39	-6'690.83
Résultat du capital des fonds	-65'965.63	-10'670.29	-	-	-14'851.79	4'181.50
Attribution fonds affectés	-179'300.00	249'450.00			-196'850.00	-52'600.00
Utilisation fonds affectés	113'334.37	238'779.71			181'998.21	56'781.50
RESULTAT AVANT ECARTS DE CONSOLIDATION	66'484.06	-173'461.97	-157'515.64	-6'720.60	-6'716.40	-2'509.33
ECARTS DE CONSOLIDATION	-	-	-15'946.33	6'720.60	6'716.40	2'509.33
Ecart APRET	-	-	-6'720.60	6'720.60		
Ecart FEGPA	-	-	-6'716.40		6'716.40	
Ecart RNVP	-	-	-2'509.33			2'509.33
	-	-	-	-	-	-
RESULTAT AVANT TRAITEMENT (Art. 14)*	66'484.06	-173'461.97	-173'461.97	-	-	-
Part du résultat à conserver (25%)	-16'621.01	43'365.49	43'365.49	-	-	-
Part du résultat à restituer à l'Etat (75%)	-49'863.05	130'096.48	130'096.48	-	-	-
RESULTAT	-	-	-	-	-	-

* Contrats de prestations 2021-2024

Carrefour addictionS

Plan financier avec budget selon plan quadriennal 2021-2024

	Budget 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023	% budget
BACK-OFFICE (BO)	-21'728	-51'933.86	1'323.62	
Subvention cantonale BO	345'171	345'168.60	345'171.00	
Subvention cantonale (issue Loro)	15'139	15'144.00	15'139.00	
Subvention cantonale (issue Casino)	20'799	20'796.00	20'799.00	
Subvention cantonale (issue Dime)	74'938	74'940.00	74'938.00	
Produits divers	700	3'681.90	963.70	
PRODUITS BO	456'747	459'730.50	457'010.70	100.65%
Charges de personnel	249'775	266'393.35	223'122.36	
Locaux	156'000	155'492.80	155'679.00	
Fournitures de bureau	27'500	36'698.80	31'577.91	
Informatique	17'000	22'139.88	19'951.75	
Equipement	1'500	7'012.50	1'283.50	
Fiduciaire	5'000	5'000.00	5'000.00	
Autres frais généraux	21'200	18'616.93	18'740.71	
Résultat financier	500	310.10	331.85	
Biens services et marchandises BO	228'700	245'271.01	232'564.72	107.25%
CHARGES BO	478'475	511'664.36	455'687.08	106.94%
MESURES COMMUNES	-114'054	-105'581.78	-73'855.53	
Subvention cantonale (issue Loro)	99'941	99'941.40	99'941.00	
Subvention cantonale (issue Casino)	72'545	72'552.00	72'545.00	
Subvention cantonale (issue Dime)	343'492	343'488.00	343'492.00	
Subvention non monétaire Ville de Genève	0	160.00	0.00	
Recettes organisation stands - produits divers	0	417.30	0.00	
	515'978	516'558.70	515'978.00	100.11%
PRODUITS ACA				
PRESTATION 1 - INFORMATION				
Charges de personnel	294'921	281'210.82	284'880.00	
1.1 Mise à dispo d'information	41'000	64'111.94	76'168.65	
1.2 Site internet Monado.ch	20'000	41'980.83	18'480.05	
1.4 Organisation de stands dans des manifestations	61'000	51'058.02	39'568.16	
1.5 Mise à disposition de matériel d'animation-sensibilisation	30'000	13'994.81	12'234.68	
1.7 Info et sensibilisation professionnels de la santé	3'000	1'148.30	3'052.77	
1.8 Action auprès des parents	500	0.00	0.00	
1.9 Adaptation supports en faible littératie	1'000	1'582.00	479.30	
Biens, services et marchandises	156'500	173'875.90	149'983.61	111.10%
TOTAL Prestation 1 - Information	451'421	455'086.72	434'863.61	100.81%
PRESTATION 2 - JEUNES				
Charges de personnel	44'549	40'740.53	59'232.00	
Biens, services et marchandises	1'000	784.57	227.70	78.46%
TOTAL Prestation 2 - Jeunes	45'549	41'525.10	59'459.70	91.17%
PRESTATION 4 - DENORMALISATION				
Charges de personnel	86'712	90'120.42	86'433.00	
4.1 Offre d'expertise aux autorités	1'000	200.65	537.40	
4.3 Intervention dans les médias	100	0.00	0.00	
4.4 Organisation de forum addictions	4'000	2'143.17	4'831.82	
Biens, services et marchandises	5'100	2'343.82	5'369.22	45.96%
TOTAL Prestation 4 - Dénormalisation	91'812	92'464.24	91'802.22	100.71%
10 ans de Carrefour addictionS	45'000	33'064.42	6'479.00	
Attribution fonds affectés	0	0.00	0.00	
Utilisation fonds affectés	-3'750	0.00	-2'771.00	
Variation fonds affectés	-3'750	0.00	-2'771.00	0.00%
TOTAL CHARGES ACA	630'032	622'140.48	589'833.53	98.75%

Carrefour addictionS

	Budget 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023	% budget
MESURES SPECIFIQUES				
MESURES SPECIFIQUES ALCOOL ET CANNABIS	25'440	-6'716.40	101'307.59	-26.40%
PRODUIT ALCOOL				
Subvention cantonale (issue dîme)	307'789	307'788.00	307'789.00	
Autres revenus	6'400	6'530.00	3'800.00	
Produits stands réduction des risques	0	26'769.85	6'661.66	
Produits projets fds affectés (Mes Choix - Dénormalisation -SSEJ -BMA-privé)	196'850	196'850.00	155'800.00	
Autres revenus Alcochoix	300	410.00	150.00	
Produit extraordinaire	0	2'247.50	670.02	
Dotation projet ChanGE	15'000	0.00	0.00	
TOTAL PRODUIT ALCOOL	526'339	540'595.35	474'870.68	102.71%
CHARGES ALCOOL				
PRESTATION 1 - INFORMATION				
Charges de personnel	14'689	14'426.73	15'279.00	
1.3 Plateforme série 420	200	0.00	188.40	
1.6 Mise à dispos de matériel réduction des risques	17'000	36'334.75	16'678.46	
1.13 Co-construction matériel pr populations allophones	100	1'537.40	20.05	
Biens, services et marchandises	17'300	37'872.15	16'886.91	218.91%
TOTAL Prestation 1 - Information	31'989	52'298.88	32'165.91	163.49%
PRESTATION 2 - JEUNES				
Charges de personnel	159'531	214'121.94	186'717.00	
Remboursements IJM longue durée	0	-45'166.90	-74'699.00	
2.3 Entretiens parents et espace jeunes consommateurs	100	150.37	15.45	
2.4 Formation des professionnels	4'000	4'708.10	4'614.35	
2.5 Formation pairs et équipes mobiles	500	30.10	201.85	
2.6 Organisation de stands réduction des risques	100'000	123'745.47	62'478.54	
2.7 Réponse aux demandes SSEJ et établissements scolaires	500	160.20	167.70	
2.8 Gestion dispositif RRDBHD	100	331.30	33.90	
2.9 Plan mesures avec collectivités publiques	1'300	260.00	561.00	
Biens, services et marchandises	106'500	129'385.54	68'072.79	121.49%
TOTAL Prestation 2 - Jeunes	266'031	298'340.58	180'090.79	112.15%
PRESTATION 3 - ADULTES				
Charges de personnel				
Biens, services et marchandises				
TOTAL Prestation 3 - Adultes				
PRESTATION 4 DENORMALISATION				
Charges de personnel	8'429	8'790.36	7'737.00	
Biens, services et marchandises	6'000	3'383.68	6'319.39	56.39%
TOTAL Prestation 4 - Dénormalisation	14'429	12'174.04	14'056.39	84.37%
PROGRAMME ALCOCHOIX/MES CHOIX				
Charges de personnel	62'185	60'260.74	32'082.00	
Autres charges de personnel	27'000	0.00	0.00	
Agences de communication	0	18'859.41	0.00	
Réseaux sociaux (Facebook, Instagram...)	0	10'816.66	0.00	
Google	0	567.15	0.00	
Matériel pour les usagers d'Alcochoix+	0	1'440.10	0.00	
Biens, services et marchandises	0	31'683.32	14'108.37	
TOTAL Programme Alcochoix-Meschoix	89'185	91'944.06	46'190.37	103.09%
MANDAT SSEJ - DIP				
Charges de personnel	47'035	49'613.16	25'124.00	
Frais de fonctionnement	2965	174.70	249.60	
TOTAL Mandat SSEJ - DIP	50'000	49'787.86	25'373.60	99.58%
Projet ChanGE				
Charges de personnel	0	0.00	0.00	
Charges fonctionnement ChanGE	1'200	1'298.25	1'200.00	
TOTAL projet ChanGE	1'200	1'298.25	1'200.00	108.19%
PROJET Dénormalisation 2023-24				
Charges de personnel	44'975	26'321.43	9'921.00	
Charges fonctionnement	3'900	294.86	9.90	
TOTAL Projet Dénormalisation	48'875	26'616.29	9'930.90	
Attribution fonds affectés	196850	196'850.00	155'800.00	
Utilisation fonds affectés	-197660	-181'998.21	-91'244.87	
Variation fonds affectés	-810	14'851.79	64'555.13	
TOTAL CHARGES ALCOOL ET CANNABIS	500'899	547'311.75	373'563.09	109.27%

Carrefour addictionS

	Budget	Réalisé	Réalisé	% budget
	2024	2024	2023	
MESURES SPECIFIQUES TABAC	22'102	-6'720.60	28'372.29	-30.41%
PRODUIT TABAC				
Subvention cantonale (issue dîme)	199'097	199'092.00	199'097.00	
Produits divers	16'000	17'150.15	18'553.00	
TOTAL PRODUIT TABAC	215'097	216'242.15	217'650.00	100.53%
PRESTATION 3 - ADULTES				
Charges de personnel	135'687	146'607.00	115'456.00	
Remboursements IJM longue durée	0	-3'964.70	0.00	
3.1 Intervention 4 communautés allophones	10'000	10'510.45	803.27	
3.2 Intervention monde du travail	200	625.90	0.00	
3.3 Personnes avec troubles psychiques	100	83.50	0.00	
3.4 Fumée passive	4'500	9'616.20	3'883.49	
3.5 Promo. lieux non fumeurs communes genevoises	2'000	6'454.15	1'597.25	
3.6 Groupe d'aide à l'arrêt du tabac (GRAAT)	2'300	9'753.87	1'299.53	
3.7 Gestion du poids - mandat ADIGE	3'000	0.00	11'339.57	
3.10 Formation professionnels de la santé	1'000	1'608.60	1'327.10	
3.11 Intervention auprès des professionnels de la périnatalité	1'000	762.50	915.00	
Biens, services et marchandises	24'100	39'415.17	21'165.21	163.55%
TOTAL Prestation 3 - Adultes	159'787	182'057.47	136'621.21	113.94%
PRESTATION 4 DENORMALISATION				
Charges de personnel	29'208	30'623.13	39'968.00	
Biens, services et marchandises	4'000	9'805.45	653.04	245.14%
TOTAL Prestation 4 - Dénormalisation	33'208	40'428.58	40'621.04	121.74%
PROJET Mois sans tabac				
Mois sans tabac, charge de personnel	0	0.00	11'962.00	
Mois sans tabac, frais de fonctionnement	0	476.70	73.46	
TOTAL projet Mois sans tabac	0	476.70	12'035.46	
TOTAL CHARGES TABAC	192'995	222'962.75	189'277.71	115.53%

Carrefour addictionS

	Budget 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023	% budget
MESURES SPECIFIQUES JEU	-8'608	-2'509.33	9'336.09	29.15%
PRODUITS JEU				
Subvention cantonale (issue Loro)	63'165	63'168.00	63'165.00	
Subvention cantonale (issue Casino)	60'290	60'288.00	60'290.00	
Loterie romande formation opérateurs	10'000	12'632.00	13'100.00	
PILDJ Ligne SOS jeux	6'000	6'000.00	6'000.00	
Produits divers	1'000	15'670.00	1'796.00	
Produits fonds affecté	52'600	52'600.00	23'500.00	
TOTAL PRODUITS JEU	193'055	210'358.00	167'851.00	108.96%
CHARGES JEU				
PRESTATION 1 - INFORMATION				
Charges de personnel	38'844	39'592.06	40'602.00	
1.10 Evénement de sensibilisation sur les JHA	16'500	16'141.22	1'160.01	
1.11 Sensibilisation de professionnels	500	145.50	11.80	
1.12 Intervention auprès des allophones ou précarisés	500	100.00	106.00	
Biens, services et marchandises	17'500	16'386.72	1'277.81	93.64%
TOTAL Prestation 1 - Information	56'344	55'978.78	41'879.81	99.35%
PRESTATION 2 - JEUNES				
Charges de personnel	7'725	7'920.52	7'504.00	
Biens, services et marchandises	2'158	0.00	913.80	
TOTAL Prestation 2 - Jeunes	9'883	7'920.52	8'417.80	80.14%
PRESTATION 3 - ADULTES				
Charges de personnel	67'636	69'353.81	71'462.00	
Charge personnel formation opérateurs	10'000	10'000.00	10'000.00	
3.8 Offre d'un service bas seuil JHA	2'000	2'003.62	2'239.61	
3.9 Entrer en contact avec les joueurs au casino	2'000	0.00	368.59	
3.12 Formation de professionnels	400	361.60	193.30	
3.13 Formation des opérateurs	800	836.15	453.80	
Biens, services et marchandises	5'200	3'201.37	3'255.30	61.56%
TOTAL Prestation 3 - Adultes	82'836	82'555.18	84'717.30	99.66%
PROJET Prévention par les pairs				
Charges de personnel	47'010	69'684.90	18'894.00	
Charges de fonctionnement	1'000	909.45	424.50	
TOTAL Projet Prévention par les pairs	48'010	70'594.35	19'318.50	147.04%
Attribution fonds affecté	52'600.00	52'600.00	23'500.00	
Utilisation fond affecté	-48'010.00	-56'781.50	-19'318.50	
Variation capital du fonds	4'590.00	-4'181.50	4'181.50	
TOTAL CHARGES JEU	201'663	212'867.33	158'514.91	105.56%
TOTAL PRODUIT	1'907'216	1'943'484.70	1'833'360.38	101.90%
TOTAL CHARGES	2'004'064	2'116'946.67	1'766'876.32	105.63%
RESULTAT	-96'848	-173'461.97	66'484.06	
Total charges de personnel	1'375'911	1'376'649.30	1'171'676.36	100.05%
Total charges de personnel CARRADS	1'147'706	1'170'769.07	1'073'693.36	102.01%
Projets hors contrat de prestations				
	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Total 2024	Total 2023
Projet Mes Choix	60'260.74	31'683.32	91'944.06	46'190.37
Mandat SSEJ - DIP	49'613.16	174.70	49'787.86	25'373.60
Projet Dénormalisation	26'321.43	294.86	26'616.29	9'930.90
Projet prévention par les pairs	69'684.90	909.45	70'594.35	19'318.50
Mois sans tabac - STEN	0.00	476.70	476.70	12'035.46
	205'880.23		239'419.26	112'848.83

Carrefour addictionS

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DES FONDS 2024

(cf. commentaire Annexe p. 17)

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DES FONDS 2024

	01.01.2024	Attributions	Utilisations	Rétrocession interne	31.12.2024
FDS FEGPAC - Wilsdorf alcobornes	15'000.00		-3'750.00		11'250.00
FDS FEGPAC - Fonds Mes Choix 23-24	26'159.63	92'250.00	-91'944.06		26'465.57
FDS FEGPAC - Fonds Dénormalisation 23-24	38'769.10	44'700.00	-26'616.29		56'852.81
FDS FEGPAC - Fonds Mandat SSEJ	2'615.41	50'000.00	-49'787.86		2'827.55
FDS FEGPAC - Action BMA	-	9'900.00	-9'900.00		-
FDS RNVP - Fds Prévention par les pairs 23-24	4'181.50	52'600.00	-56'781.50		-
Total fonds affectés	86'725.64	249'450.00	-238'779.71	-	97'395.93
Thésaurisation au 31.12.12	32'608.79	-	-	-	32'608.79
Résultat hors contrat de prestations	-8'567.50				-8'567.50
Part du résultat à conserver	179'034.29	-	-43'365.49		135'668.80
Total capital de l'organisation	203'075.58	-	-43'365.49	-	159'710.09

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DES FONDS 2023

	01.01.2023	Attributions	Utilisations	Rétrocession interne	31.12.2023
FDS CARRADS - Wilsdorf - matériel	2'771.00		-2'771.00		-
FDS FEGPAC - Wilsdorf alcobornes		15'000.00			15'000.00
FDS FEGPAC - Fonds Alcochoix+	670.02			-670.02	-
FDS FEGPAC - Fonds Mes Choix 23-24		72'200.00	-46'040.37		26'159.63
FDS FEGPAC - Fonds Dénormalisation 23-24		48'700.00	-9'930.90		38'769.10
FDS FEGPAC - Fonds Mandat SSEJ	17'989.01	10'000.00	-25'373.60		2'615.41
FDS FEGPAC - Action BMA	-	9'900.00	-9'900.00	-	-
FDS RNVP - Fds Prévention par les pairs 23-24		23'500.00	-19'318.50		4'181.50
Total fonds affectés	21'430.03	179'300.00	-113'334.37	-670.02	86'725.64
Thésaurisation au 31.12.12	32'608.79	-	-	-	32'608.79
Résultat hors contrat de prestations	-8'567.50				-8'567.50
Part du résultat à conserver	162'413.28	16'621.01			179'034.29
Total capital de l'organisation	186'454.57	16'621.01	-	-	203'075.58

ANNEXE – Indications au bilan

A) FAÏTIÈRE CARREFOUR ADDICTIONS

La faïtière Carrefour addictionS, ci-après nommée «la Faïtière» (ou CARRADS) est une association constituée le 23 février 2012, conformément aux articles 60 et suivants du Code civil, le siège est à Genève.

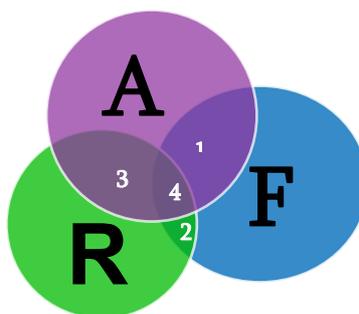
Les buts principaux de la Faïtière sont selon l'article 2 de ses statuts :

- Coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions.
- Proposer des axes de prévention communs aux associations membres.
- Représenter les membres de la Faïtière auprès du Département en charge de la santé.
- Recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres, ainsi qu'exercer toutes activités subsidiaires qui pourraient en découler.
- Gérer les subventions reçues de la part de l'État dans le respect des objectifs de santé publique et des budgets définis par le comité en accord avec le Département en charge de la santé. L'association statue sur l'affectation interne de ces ressources.

Associations membres de la Faïtière (article 4 des statuts)

APRET = A	FEGPAC = F	RIEN NE VA PLUS (RNVP) = R
Association pour la prévention du tabagisme	Fédération genevoise pour la prévention alcool et cannabis	Centre de prévention du jeu excessif

Les trois associations gardent leurs spécificités dénommées « Mesures spécifiques » dans les comptes et représentées ci-dessous par les trois environnements. Les intersections (1, 2 et 3) représentent les prestations communes dénommées « Mesures communes ou analogues » et l'intersection centrale (4) représente les frais généraux communs dénommés « Back office » conformément à l'annexe 1 du contrat de prestations 2021-2024 avec l'État de Genève



B) ORGANISATION

Assemblée des délégués

Elle est composée de cinq délégués par association, à savoir :

- le/la président-e
- un-une membre du Comité
- deux membres
- le-la responsable de l'association

Comité de Carrefour addictionS

Fonction	Nom, Prénom	Signature
Président	Jean-Luc Forni	collective à 2
Vice-présidente	Cristina Atallah	collective à 2
Membre	Patricia Truchot	collective à 2
Trésorier	Claude-Alain Frachet	collective à 2
Responsable APRET	Evelyne Laszlo (voix consultative)	collective à 2
Responsable FEGPAC	Christian Wilhelm (voix consultative)	collective à 2
Responsable RNVP	Isabelle Chatelain (voix consultative)	collective à 2
Administrateur	Xavier Magnenat (invité-voix consultative)	collective à 2

Comité de l'APRET

Fonction	Nom, Prénom
Président	Jean-Luc Forni
Présidents d'honneur	Dr Yves Beyeler
Vice-président	Michel Jeanneret
Trésorier	Claude-Alain Frachet
Membre	Jennifer Conti
Membre	Derek Christie
Membre	Pascal Diethelm
Membre	Adrian Griffiths
Membre	Dr Jean-Paul Humair
Membre	Ineke Keizer
Membre	Maria Esther Oberson
Membre d'honneur	Philippe Battiaz

Comité de la FEGPAC

Fonction	Nom, Prénom
Présidente	Cristina Atallah
Trésorier	Claude-Alain Frachet
Membre	Daniel Alhadeff
Membre	Alain Charpilloz - CB Genevoise
Membre	Olivier Desrichard – UNIGE
Membre	Dr Thierry Favrod-Coune - HUG, Service de médecine de premier recours Unité des dépendances
Membre	Laurence Fehlmann Rielle
Membre	Fabienne Grondin-Giletti – HUG, Service de médecine de premier recours, Unité des dépendances
Membre	Dr Paul Jennings
Membre	Laurent Szczesniak
Membre	Sylvain Thévoz
Membre	Dr Ramiro Valdez – Clinique Belmont

Comité de RNVP

Fonction	Nom, Prénom
Présidente	Patricia Truchot
Trésorier	Claude-Alain Frachet
Membre	Ana Braciela
Membre	Cédric d'Epagnier
Membre	Ghislaine de Marsano
Membre	Niels Weber

Organe de révision

Fiduciaire Comtesas + Gerficom SA – Route des Jeunes 9 – 1227 Les Acacias, dès l'exercice 2023.

C) PRINCIPES COMPTABLES

Base de préparation des comptes annuels

Les états financiers de Carrefour addictionS ont été établis conformément aux statuts et au contrat de prestations 2021 - 2024, duquel découle l'obligation de se conformer aux recommandations Swiss GAAP RPC 21 et à la directive du Conseil d'État EGE-02-04, ainsi qu'aux directives liées.

Les comptes annuels de Carrefour addictionS, APRET, FEGPAC et RNVP ont été consolidés afin d'assurer une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Faïtière.

Le plan financier quadriennal de Carrefour addictionS comprend 3 parties distinctes :

- Back Office (BO)
- Mesures communes (MC)
- Mesures spécifiques (MS). Ces dernières sont assurées par les trois associations APRET, FEGPAC et RNVP, grâce au montant du sous-subventionnement qui leur est assuré par Carrefour addictionS.

La consolidation permet d'avoir une vue de l'ensemble tout en conservant le détail de chaque association.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés se basent sur les comptes individuels établis au 31 décembre, selon des principes uniformes pour les quatre entités : Carrefour addictionS, APRET, FEGPAC et RNVP.

Les capitaux cumulés au 31 décembre 2012 par les entités APRET, FEGPAC et RNVP leurs restent acquis, néanmoins tous les résultats découlant des contrats de prestations 2013-2016, 2017-2020 et 2021-2024 ont été redistribués à Carrefour addictionS qui est au regard du contrat de prestations le bénéficiaire direct.

Afin d'éviter des flux financiers excessifs, il a été convenu de comptabiliser les dépenses faites par chaque entité pour le compte d'une autre dans des comptes actifs et/ou passifs interassociations. Lors du bouclage des comptes, la somme des comptes interassociations est égale à zéro.

Conversion de monnaies étrangères

L'intégralité des transactions est en francs suisses.

D) AUTRES INFORMATIONS

Rapport du service de l'audit interne (SAI) du canton de Genève

Les demandes/recommandations du rapport d'octobre 2019 du service de l'audit interne du canton de Genève (SAI) ont toutes été mises en œuvre par Carrefour addictionS.

Indemnités versées aux membres des organes dirigeants

Les membres « non-opérationnels » des comités de CARRADS et des 3 associations ne perçoivent aucune indemnité.

Font partie des comités les membres salariés du collège de direction de Carrefour addictionS ainsi que l'administrateur à titre d'invité :

- Evelyne Laszlo, directrice APRET, à 60-80%
- Christian Wilhelm, directeur FEGPAC, à 90%
- Isabelle Chatelain, directrice RNVP, à 75%
- Xavier Magnenat, administrateur de CARRADS, à 60%

Le total de leur charge salariale (y compris charges sociales) s'est élevé en 2024 à CHF 502'014 (2023 : CHF 478'234).

Système de contrôle interne (SCI) et évaluation des risques

Un SCI, répertoriant les diverses procédures de contrôle interne et comprenant une évaluation des risques, existe et sa dernière mise à jour formelle date du 15 juin 2021.

Événements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement notable n'est survenu après le 31.12.2024 pouvant remettre en cause la réalité des comptes 2024.

Autres engagements

Néant.

INDICATIONS AU BILAN

Liquidités (A1)

	CONSO	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
BCGE	299'708.85	121'926.66	1'574.71	55'040.64	121'166.84

Les liquidités comprennent les avoirs en banque à la Banque cantonale de Genève détenus par chacune des entités. Les associations ne détiennent aucun titre.

Créances résultant de prestations (A2)

	CONSO	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
Débiteurs divers	25'239.93	25'239.93			

Les montants des débiteurs ont été tous regroupés au sein de CARRADS. Ils recouvrent essentiellement pour l'APRET le montant facturé au CHUV – SMA pour la partie 2024 du projet STEN ainsi que celui facturé à l'agence de communication Impact Hub pour son intervention pour le Mois sans tabac. Pour la FEGPAC, il s'agit de plusieurs factures pour des stands de prévention.

Autres créances à court terme (A3)

	CONSO	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
Charges sociales	609.10	609.10			

Le montant des charges sociales en notre faveur au 31 décembre 2024 correspond à un montant d'impôt source versé en trop à l'Administration fiscale cantonale.

Parties liées, créances CARRADS (A4)

Cette rubrique regroupe les comptes «interassociations». Il s'agit de transactions financières effectuées par une association en lieu et place de la faitière ou inversement. Ces comptes permettent le suivi des créances entre associations, mais au niveau de la consolidation leur impact est nul tel que représenté ci-dessous.

	CONSO	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
CARRADS - FEGPAC	0.00	2'245'376.66		-2'245'376.66	
CARRADS - APRET	0.00	1'232'302.97	-1'232'302.97		
CARRADS - RNVP	0.00	906'456.60			-906'456.60
APRET - FEGPAC	0.00		24'943.76	-24'943.76	
APRET - RNVP	0.00		18'461.93		-18'461.93
FEGPAC - NVP	0.00			12'711.00	-12'711.00
Totaux	0.00	4'384'136.23	-1'188'897.28	-2'257'609.42	-937'629.53

Comptes de régularisation actifs (A5)

	CONSO	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
Charges payées d'avance	22'117.13	22'117.13			
Produits à recevoir	1'200.00	1'200.00			
Totaux	23'317.13	23'317.13	0.00	0.00	0.00

Les charges payées d'avance regroupés dans CARRADS concernent notamment le loyer du 45 rue Agasse de janvier 2024, les primes d'assurances 2025 réglées en 2024, comme celles du fourgon ou de l'assurance choses ainsi que l'acompte pour la participation à un congrès international dans les domaines de l'addiction.

Les produits à recevoir enregistrés dans CARRADS concernent une facture d'intervention de RNVP au sein de l'Ecole Moser.

Immobilisations financières (A6)

	CONSO	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
Garantie de loyer - 45 rue Agasse	45'370.90	45'370.90			
Dépôt de garantie téléphonie	400.00	400.00			
Totaux	45'770.90	45'770.90	0.00	0.00	0.00

Il s'agit de la garantie de 3 mois de loyer pour les locaux au 45 rue Agasse, conclue auprès de la Banque Cantonale Genevoise le 16 juillet 2013 et d'un dépôt de garantie à Peopelfone, prestataire téléphonique.

Immobilisations corporelles (A7)

Immobilisations	Valeurs d'acquisitions			Fonds d'amortissements			Valeurs résiduelles
	01.01.2024	Acquisitions 2024	31.12.2024	01.01.2024	Amortissements 2024	31.12.2024	31.12.2024
Informatique et téléphonie CARRADS	29'813.40	-	29'813.40	28'653.80	1'159.60	29'813.40	-
Matériel de stands CARRADS	81'689.11	6'078.60	87'767.71	78'819.20	1'308.51	80'127.71	7'640.00
Matériel de stands FEGPAC	24'714.15	11'377.94	36'092.09	-	7'601.09	7'601.09	28'491.00
Totaux matériel de stands	106'403.26	17'456.54	123'859.80	78'819.20	8'909.60	87'728.80	36'131.00
Totaux	136'216.66	17'456.54	153'673.20	107'473.00	10'069.20	117'542.20	36'131.00

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et le seuil au-delà duquel les dépenses sont activées est de CHF 3'000 conformément aux directives de bouclage de l'OCS. Les amortissements sont linéaires et comptabilisés avec la méthode indirecte. Ils sont de 25% pour le mobilier et le matériel de stands et de 33% pour l'informatique et la téléphonie (standard téléphonique).

Les amortissements figurant à la rubrique informatique et téléphonie correspondent à l'acquisition de notre serveur informatique en 2020 qui héberge nos données et qui sont maintenant totalement amortis. La rubrique de matériel de stands recouvre, elle, les tentes dressées lors de manifestations, un écran géant ainsi qu'un simulateur de conduite en état d'ébriété. En 2024, CARRADS a acquis la réalisation publicitaire sur deux de nos tentes pour un montant total de CHF 6'078.60 et la FEGPAC s'est équipée de six alcobornes pour CHF 11'377.94.

Le montant de la dotation aux amortissements pour l'année 2024 est de 10'069.20 (2023 : 6'670). Ceux-ci sont imputés par fonction dans les comptes.

Vu le faible nombre d'immobilisations, utilisées pour le surplus régulièrement, aucun inventaire formel physique n'a été réalisé en 2024. La valeur de l'assurance incendie des marchandises et installations du 45 Agasse s'élève à CHF 250'000.

Dettes résultant de prestations (A8)

	CONSO	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
Créanciers divers	32'842.21	32'842.21	0.00	0.00	0.00

Il s'agit de factures « créanciers », ouvertes au 31 décembre 2024, regroupées sous CARRADS, liées aux activités de la Faïtière et des trois associations.

Elles comprennent notamment, la « Boîte à boulots » qui met du personnel à notre disposition pour les stands, des partenariats de manifestations et des frais liés à l'informatique.

Autres dettes à court terme (A9)

	CONSO	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
Charges sociales à payer	27'841.15	27'841.15	0.00	0.00	0.00

Il s'agit de charges sociales dues à la fin 2024.

Provisions à court terme (A10)

Le tableau ci-après détaille l'évolution desdites provisions, soit l'ajustement en fin d'année de la provision vacances/heures supplémentaires, la dissolution de la provision pour notre campagne de communication au sujet de notre site MonAdo.ch. que nous réalisons une année sur deux, ainsi que la dissolution de la provision pour débiteurs douteux.

Provisions CARRADS	01.01.2024	Utilisation	Contribution	31.12.2024
Provision vacances / heures supplémentaires	29'678.00	-29'678.00	48'714.00	48'714.00
Provision MonAdo.ch	15'000.00	-15'000.00	-	-
Provision pour débiteurs douteux	2'247.50	-2'247.50	-	-
Totaux	46'925.50	-46'925.50	48'714.00	48'714.00

Parties liées - dettes CARRADS (A11)

Cette rubrique regroupe les comptes «interassociations». Il s'agit de transactions financières effectuées par une association en lieu et place de la Faïtière ou inversement. Ces comptes permettent le suivi des dettes entre associations, mais au niveau de la consolidation leur impact est nul tel que représenté ci-dessous.

FEGPAC - CARRADS	0.00	22'327.55		-22'327.55	
FEGPAC - CARRADS	0.00	193'351.45		-193'351.45	
APRET - FEGPAC	0.00		133.05	-133.05	
APRET - CARRADS	0.00	1'329'097.00	-1'329'097.00		
APRET - CARRADS	0.00	82'225.15	-82'225.15		
APRET - CARRADS	0.00	76'006.30	-76'006.30		
RNVP - CARRADS	0.00	748'753.00			-748'753.00
RNVP - CARRADS	0.00	103'255.85			-103'255.85
RNVP - FEGPAC	0.00			30'196.00	-30'196.00
	0.00	5'147'954.30	-1'487'195.40	-2'778'554.05	-882'204.85

Comptes de régularisation passifs (A12)

	CONSO	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
Charges à payer	14'044.65	14'044.65	0.00	0.00	0.00

Il s'agit de diverses charges à payer comptabilisées à leur valeur nominale. L'essentiel de ce montant comprend des notes de frais de décembre 2024 payées en 2025, les honoraires d'audit 2024 de la fiduciaire ainsi qu'un solde de 2024 de salaire brut et de charges sociales de l'employeur payé en 2025 pour du personnel rémunéré à l'heure.

Parts du résultat à restituer à l'État et à conserver/écarts de consolidation au 31.12.2024

(A13)

Ci-après l'évolution des parts de résultat à restituer à l'État de Genève et à conserver ainsi que celle des écarts de consolidation.

	CONSO	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
Résultat 2024	-173'461.97	-157'515.64	-6'720.60	-6'716.40	-2'509.33
Part du résultat 2024 à restituer à l'Etat (75%)	-130'096.48				
Part du résultat à restituer à l'Etat au 31.12.2023	180'325.36				
Part du résultat à restituer à l'Etat au 31.12.2024 (A13)	50'228.88				
Ecarts de consolidation au 31.12.2023	0.00	-864'600.37	299'999.34	500'504.48	64'096.55
Solde écarts de consolidation 2024 de APRET, FEGPAC et RNVP	0.00	15'946.33	-6'720.60	-6'716.40	-2'509.33
Ecarts de consolidation au 31.12.204	0.00	-848'654.04	293'278.74	493'788.08	61'587.22
Part du résultat à conserver au 31.12.23	179'034.29				
Part (25%) du résultat 2024 acquise à CARRADS	-43'365.49				
Part du résultat à conserver au 31.12.2024 (A13)	135'668.80				

Fonds affectés (cf. A14 et Tableau de variation des capitaux p. 8)

Fonds Wilsdorf - matériel et alcobornes

Le fonds Wilsdorf – matériel correspond à une dotation de CHF 15'000 reçue en fin 2023 de la Fondation Wilsdorf pour l'achat de matériels de prévention. En 2024, l'utilisation de ce fonds (CHF 3'750) correspond à l'amortissement annuel (25%) de ces matériels.

Fonds Mandat SSEJ

Ce fonds concerne les mandats reçus du Service de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ - DIP) pour nos actions de prévention dans les écoles (point 2.7 de notre tableau de bord).

Fonds action Be My Angel (BMA)

Ce fonds correspond à la dotation reçue de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, permettant de financer l'action Be My Angel, « conducteurs désignés » pour le covoiturage de personnes alcoolisées. En 2024, les CHF 9'900 correspondent au solde alloué pour l'action 2023 et à un acompte de CHF 7'980 pour l'action 2024. L'intégralité des montants ayant été utilisé, le solde est à zéro au 31 décembre 2024.

Fonds Mes Choix- Alcool, Dénormalisation et Prévention par les pairs

Ces trois fonds ont été constitués courant 2023, suite à l'attribution par le Département en charge de la santé de trois enveloppes financières pour 3 projets distincts sur 2 ans (2023-24):

- Mes Choix – Alcool : soit la reprise par la FEGPAC d'un projet similaire à Alcochoix +, lié à la prévention et l'intervention précoce pour renforcer la gestion des consommations d'alcool.
- Dénormalisation : soit une « stratégie locale de dénormalisation des consommations d'alcool chez les jeunes ».
- Prévention par les pairs : soit la prévention par les pairs des comportements de jeu excessif.

Ces trois dotations, nous ont permis de recruter deux chargées de projets, et d'augmenter temporairement les taux d'activité de trois collaboratrices jusqu'en fin 2024. Ces actions sont dites « hors Tableau de bord », et seront, pour une large part, intégrées au futur contrat de prestations quadriennal 2025-28.

Thésaurisation de l'entité fin 2012/ résultat hors contrat de prestations (A15)

Il s'agit du capital thésaurisé par chaque entité (incluant, pour RNVP, un déficit hors contrat de prestations de CHF 8'567.50) avant le contrat de prestations 2013-2016. Ce capital reste acquis pour chacune d'entre elles.

Carrefour addiction
COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE PAR NATURE 2024

	CONSO 2023	CONSO 2024	CARRADS	APRET	FEGPAC	RNVP
PRODUITS	1'832'690.36	1'941'077.20	976'289.20	216'242.15	538'347.85	210'358.00
Subv. Cantonale	345'171.00	345'168.60	345'168.60			
Subv. Cantonale (issue Loro)	178'245.00	178'253.40	115'085.40			63'168.00
Subv. Cantonale (issue Casino)	153'634.00	153'636.00	93'348.00			60'288.00
Subv. Cantonale (issue dîme)	925'316.00	925'308.00	418'428.00	199'092.00	307'788.00	
Subv. non monétaire Ville de Genève	-	160.00	160.00			
Total des subventions	1'602'366.00	1'602'366.00	972'190.00	199'092.00	307'788.00	123'456.00
Produits divers	37'924.36	76'629.20	4'099.20	17'150.15	33'709.85	21'670.00
Revenu Loterie romande	13'100.00	12'632.00				12'632.00
Produits fonds affectés	179'300.00	249'450.00			196'850.00	52'600.00
Total des autres produits	230'324.36	338'711.20	4'099.20	17'150.15	230'559.85	86'902.00
CHARGES DIRECTES DE PROJETS	1'245'223.61	1'594'612.02	622'140.48	222'962.75	532'459.96	217'048.83
Actions	175'903.16	352'629.19	78'341.83	49'697.32	204'092.50	20'497.54
Frais de personnel	948'554.00	1'110'255.95	412'071.77	173'265.43	328'367.46	196'551.29
Portail internet	25'368.88	41'980.83	41'980.83			
Charges d'exploitation : locaux	19'131.60	19'131.60	19'131.60			
Communication et production matériel d'info	72'201.97	61'705.45	61'705.45			
Amortissements	4'064.00	8'909.00	8'909.00			
CHARGES ADMINISTRATIVES	455'355.23	511'354.26	511'354.26	-	-	-
Frais de personnel	223'122.36	266'393.35	266'393.35			
Administration, communication et divers	50'318.62	54'156.73	54'156.73			
Charges d'exploitation : locaux	155'679.00	155'492.80	155'492.80			
Frais maintenance informatique et équipement	19'498.25	29'152.38	29'152.38			
Révision	5'000.00	5'000.00	5'000.00			
Amortissements	1'737.00	1'159.00	1'159.00			
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	132'111.52	-164'729.08	-157'205.54	-6'720.60	5'887.89	-6'690.83
Produits financiers	154.20	218.45	218.45			
Produit hors exploitation	670.02	2'247.50			2'247.50	
Frais financiers	-486.05	-528.55	-528.55			
RESULTAT avant variation du capital des fonds	132'449.69	-162'791.68	-157'515.64	-6'720.60	8'135.39	-6'690.83
Variation du capital des fonds	-65'965.63	-10'670.29	-		-14'851.79	4'181.50
Attribution fonds affectés	-179'300.00	-249'450.00			-196'850.00	-52'600.00
Utilisation fonds affectés	113'334.37	238'779.71			181'998.21	56'781.50
RESULTAT avant écarts de consolidation	66'484.06	-173'461.97	-157'515.64	-6'720.60	-6'716.40	-2'509.33
ECARTS DE CONSOLIDATION	-	-	-15'946.33	6'720.60	6'716.40	2'509.33
Ecart APRET	-	-	-6'720.60	6'720.60		
Ecart FEGPAC	-	-	-6'716.40		6'716.40	
Ecart RNVP	-	-	-2'509.33			2'509.33
	-	-	-	-	-	-
RESULTAT AVANT TRAITEMENT (Art. 14)*	66'484.06	-173'461.97	-173'461.97	-	-	-
Part de résultat à conserver (25%)	-16'317.09	43'365.49	43'365.49	-	-	-
Part de résultat à restituer à l'Etat (75%)	-48'951.29	130'096.48	130'096.48	-	-	-
RESULTAT	-	-	-	-	-	-

* Contrats de prestations 2021-2024

Carrefour addictionS
BILAN APRET AU 31.12.2024

		2024	2023
ACTIFS		-1'187'322.57	-960'442.42
ACTIFS CIRCULANTS		-1'187'322.57	-960'442.42
<u>Liquidités</u>	<u>A1</u>	1'574.71	18'098.66
<u>Créances résultant de prestations</u>	<u>A2</u>	-	17'948.00
<u>Autres créances à court terme</u>	<u>A3</u>	-	-
<u>Parties liées - créances CARRADS</u>	<u>A4</u>	-1'188'897.28	-996'489.08
<u>Comptes de régularisation actifs</u>	<u>A5</u>	-	-
ACTIFS IMMOBILISES		-	-
<u>Immobilisations financières</u>	<u>A6</u>	-	-
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>A7</u>	-	-
PASSIFS		-1'187'322.57	-960'442.42
ENGAGEMENTS COURT TERME		-1'487'195.40	-1'267'035.85
<u>Dettes résultant de prestations</u>	<u>A8</u>	-	240.00
<u>Autres dettes à court terme</u>	<u>A9</u>	-	-
<u>Parties liées - dettes CARRADS</u>	<u>A11</u>	-1'487'195.40	-1'272'826.95
<u>Comptes de régularisation passifs</u>	<u>A12</u>	-	5'551.10
ENGAGEMENTS LONG TERME		293'278.74	299'999.34
<u>Part du résultat à restituer à l'Etat</u>			
<u>Ecart de consolidation cumulé</u>	<u>A13</u>	293'278.74	299'999.34
CAPITAL DE L'ORGANISATION		6'594.09	6'594.09
<u>Thésaurisation de l'entité au 31.12.12</u>	<u>A15</u>	6'594.09	6'594.09
<u>Résultat hors contrat de prestations</u>	<u>A15</u>	-	-
<u>Part du résultat à conserver</u>	<u>A13</u>	-	-

Carrefour addictionS
COMPTE D'EXPLOITATION APRET 2024

	2024	2023
PRODUITS	216'242.15	217'650.00
Produits PS	199'092.00	199'097.00
Autres produits	17'150.15	18'553.00
CHARGES COÛTS	222'962.75	189'277.71
Charges PS	222'962.75	189'277.71
CHARGES ADMINISTRATIVES		-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
RECETTES D'EXPLOITATION	-6'720.60	28'372.29
RESULTAT FINANCIER		-
RESULTAT avant variation du capital des fonds	-6'720.60	28'372.29
RESULTAT FONDS AFFECTES		-
RESULTAT AVANT ECART DE CONSOLIDATION	-6'720.60	28'372.29
ECART DE CONSOLIDATION	6'720.60	-28'372.29
Ecart APRET	6'720.60	-28'372.29
RESULTAT	-	-

Carrefour addictionS
BILAN FEGPAC au 31.12.2024

		2024	2023
ACTIFS		-2'174'077.78	-1'704'233.32
ACTIFS CIRCULANTS		-2'202'568.78	-1'728'947.47
<u>Liquidités</u>	<u>A1</u>	55'040.64	31'016.27
<u>Créances résultant de prestations</u>	<u>A2</u>	-	18'909.16
<u>Autres créances à court terme</u>	<u>A3</u>	-	-
<u>Parties liées - créances CARRADS</u>	<u>A4</u>	-2'257'609.42	-1'778'872.90
<u>Comptes de régularisation actifs</u>	<u>A5</u>	-	-
ACTIFS IMMOBILISES		28'491.00	24'714.15
<u>Immobilisations financières</u>	<u>A6</u>	-	-
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>A7</u>	28'491.00	24'714.15
PASSIFS		-2'174'077.78	-1'704'233.32
ENGAGEMENTS COURT TERME		-2'778'554.05	-2'300'574.20
<u>Dettes résultant de prestations</u>	<u>A8</u>	-	4'377.76
<u>Autres dettes à court terme</u>	<u>A9</u>	-	-
<u>Provision à court terme</u>	<u>A10</u>	-	2'247.50
<u>Parties liées - dettes CARRADS</u>	<u>A11</u>	-2'778'554.05	-2'311'208.80
<u>Comptes de régularisation passifs</u>	<u>A12</u>	-	4'009.34
ENGAGEMENTS LONG TERME		493'788.08	500'504.48
<u>Part du résultat à restituer à l'Etat</u>		-	-
<u>Ecart de consolidation cumulé</u>	<u>A13</u>	493'788.08	500'504.48
CAPITAL DES FONDS		97'395.93	82'544.14
<u>Fonds affectés</u>	<u>A14</u>	97'395.93	82'544.14
CAPITAL DE L'ORGANISATION		13'292.26	13'292.26
<u>Thésaurisation de l'entité au 31.12.12</u>	<u>A15</u>	13'292.26	13'292.26
<u>Résultat hors contrat de prestations</u>	<u>A15</u>	-	-
<u>Part du résultat à conserver</u>	<u>A13</u>	-	-

Carrefour addictionS
COMPTE D'EXPLOITATION FEGPAC 2024

	2024	2023
PRODUITS	538'347.85	474'200.66
Produits PS	307'788.00	307'789.00
Autres produits	33'709.85	10'611.66
Produit fonds affectés	196'850.00	155'800.00
CHARGES COÛTS	532'459.96	309'007.96
Charges PS	362'813.50	226'313.09
Projets Mes Choix Alcochoix+	91'944.06	46'190.37
Mandat SSEJ	49'787.86	25'373.60
Projet ChanGE	1'298.25	1'200.00
Projet dénormalisation	26'616.29	9'930.90
CHARGES ADMINISTRATIVES	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	-
RECETTES D'EXPLOITATION	5'887.89	165'192.70
Produit hors exploitation	2'247.50	670.02
RESULTAT avant variation du capital des fonds	8'135.39	165'862.72
FONDS AFFECTES	-14'851.79	-64'555.13
Attribution fonds affectés	-196'850.00	-155'800.00
Utilisation fonds affectés	181'998.21	91'244.87
RESULTAT AVANT ECART DE CONSOLIDATION	-6'716.40	101'307.59
ECART DE CONSOLIDATION	6'716.40	-101'307.59
Ecart FEGPAC	6'716.40	-101'307.59
RESULTAT	-	-

Carrefour addictionS
BILAN RNVP au 31.12.2024

		2024	2023
ACTIFS		-816'462.69	-631'476.64
ACTIFS CIRCULANTS		-816'462.69	-631'476.64
<u>Liquidités</u>	<u>A1</u>	121'166.84	88'502.06
<u>Créances résultant de prestations</u>	<u>A2</u>	-	14'600.00
<u>Autres créances à court terme</u>	<u>A3</u>	-	-
<u>Parties liées - créances CARRADS</u>	<u>A4</u>	-937'629.53	-735'778.70
<u>Comptes de régularisation actifs</u>	<u>A5</u>	-	1'200.00
ACTIFS IMMOBILISES		-	-
<u>Immobilisations financières</u>	<u>A6</u>	-	-
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>A7</u>	-	-
PASSIFS		-816'462.69	-631'476.64
ENGAGEMENTS COURT TERME		-882'204.85	-703'909.63
<u>Dettes résultant de prestations</u>	<u>A8</u>	-	600.00
<u>Autres dettes à court terme</u>	<u>A9</u>	-	-
<u>Parties liées - dettes CARRADS</u>	<u>A11</u>	-882'204.85	-704'852.85
<u>Comptes de régularisation passifs</u>	<u>A12</u>	-	343.22
ENGAGEMENTS LONG TERME		61'587.22	64'096.55
<u>Part du résultat à restituer l'Etat</u>			
<u>Ecart de consolidation cumulé</u>	<u>A12</u>	61'587.22	64'096.55
CAPITAL DES FONDS		-	4'181.50
<u>Fonds affectés</u>	<u>A13</u>	-	4'181.50
FONDS PROPRES		4'154.94	4'154.94
<u>Thésaurisation de l'entité au 31.12.12</u>	<u>A14</u>	12'722.44	12'722.44
<u>Résultat hors contrat de prestations</u>	<u>A14</u>	-8'567.50	-8'567.50
<u>Part du résultat à conserver</u>	<u>A12</u>		-

Carrefour addictionS
COMPTE D'EXPLOITATION RNVP 2023

	2024	2023
PRODUITS	210'358.00	167'851.00
Produits PS	123'456.00	123'455.00
Autres produits	21'670.00	7'796.00
Revenus de la Loterie romande	12'632.00	13'100.00
Dotation fondation privée	-	
Produits fonds affectés	52'600.00	23'500.00
CHARGES COÛTS	217'048.83	154'333.41
Charges PS	146'454.48	135'014.91
Projet prévention par les pairs	70'594.35	19'318.50
CHARGES ADMINISTRATIVES	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	
RECETTES D'EXPLOITATION	-6'690.83	13'517.59
RESULTAT FINANCIER	-	-
RESULTAT avant variation capital des fonds	-6'690.83	13'517.59
FONDS AFFECTES	4'181.50	-4'181.50
Attribution fonds affectés	-52'600.00	-23'500.00
Utilisation fonds affectés	56'781.50	19'318.50
RESULTAT AVANT ECART DE CONSOLIDATION	-2'509.33	9'336.09
ECART DE CONSOLIDATION	2'509.33	9'336.09
Ecart RNVP	2'509.33	9'336.09
RESULTAT	-	-